

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Démission d'un député** (p. 2).
2. **Modification de l'ordre du jour** (p. 2).
3. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DÉFENSE *(suite)*

MM. Paul Mercieca,
Charles Cova,
Pierre Lellouche,
Gilbert Meyer,
Pierre Pascallon.

M. Charles Millon, ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de :
MM. Etienne Garnier, François Guillaume, Bertrand Cousin, Didier Boulaud, Alain Rodet, Xavier Pintat, Alain Moyne-Bressand, Pierre Favre, Michel Grandpierre, Paul Mercieca, Gérard Cornu, Jean Diebold, Michel Hunault, Serge Lepeltier, Michel Godard, Guy Teissier, Antoine Carré, Laurent Dominati, Franck Thomas-Richard, Olivier Darrason.

Article 35 (p. 28)

Amendement n° 217 de la commission des finances :
MM. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le fonctionnement ; Jacques Boyon, président de la commission de la défense ; le ministre, Pierre Favre. – Rejet par scrutin.

Amendement n° 277 rectifié du Gouvernement : MM. le ministre, Patrick Balkany, rapporteur spécial. – Adoption.

Amendement n° 276 de M. Brard : MM. Michel Grandpierre, Patrick Balkany, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Adoption de l'article 35 modifié.

Article 36 (p. 30)

Titre V (p. 30)

Amendement n° 181 de M. Boucheron : MM. Jean-Michel Boucheron, Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement ; le ministre. – Rejet.

Amendement n° 218 de la commission des finances :
MM. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine ; le ministre. – Rejet.

Amendement n° 195 du Gouvernement : MM. le ministre, Arthur Paecht, rapporteur spécial ; le président de la commission de la défense, Jean-Michel Boucheron. – Adoption.

Amendement n° 219 de la commission des finances :
MM. Laurent Dominati, le président de la commission de la défense, Arthur Paecht, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Adoption du titre V modifié.

Titre VI. – Adoption (p. 30)

Adoption de l'article 36 modifié.

Article 37 et état D. – Adoption (p. 35)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. **Dépôt de projets de loi** (p. 36).
5. **Dépôt de rapports** (p. 36).
6. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 36).
7. **Ordre du jour** (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt-deux heures.*)

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu de M. Yves Boisseau, député de la quatrième circonscription du Calvados, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission, qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

2

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre m'informant que la suite de l'examen des crédits des anciens combattants et victimes de guerre, inscrit à l'ordre du jour du mardi 14 novembre, aura lieu le dimanche 12 novembre à la suite des crédits des affaires étrangères et de la coopération.

3

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

DÉFENSE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le budget de la défense constitue un des plus importants budgets de l'Etat, puisqu'il se situe en deuxième position après celui de l'éducation nationale.

Hors pensions, les crédits dont le ministre disposera l'année prochaine atteindront 195,6 milliards de francs, contre 202,2 milliards au début de l'année 1995, soit une diminution d'environ 3 p. 100.

Les dépenses d'équipement des forces armées s'élèveront à 94,9 milliards, crédits de report et fonds de concours compris, contre 102,9 milliards de crédits disponibles en 1995, soit une diminution de 8 milliards.

Il faut le rappeler, les crédits d'investissement militaires, bien qu'en diminution, demeurent supérieurs à l'ensemble des investissements civils de l'Etat.

Par rapport au montant de la deuxième annuité de la loi de programmation, prévue à hauteur de 105,7 milliards, le budget proposé pour l'année prochaine est en retrait de 10,7 milliards, soit de plus de 10. p. 100.

Il y a un an, lors de la discussion budgétaire, nous avons observé le caractère totalement anachronique du budget qui nous était proposé. Ce budget nous paraissait anachronique pour deux raisons essentielles que j'avais déjà eu l'occasion d'explicitier lors de la discussion de la loi de programmation militaire 1995-2000.

D'une part, les orientations stratégiques de la politique militaire française sont d'un autre âge. Depuis la chute du mur de Berlin et l'effondrement du pacte de Varsovie, tous les commentateurs un tant soit peu sérieux reconnaissent que la politique de défense de la France doit tenir compte de cette nouvelle situation internationale. Force est de reconnaître que la dangerosité du monde, si elle a changé de nature, n'a plus du tout le même caractère de gravité caractérisé par la guerre froide et la course aux armements.

D'autre part, il est évident que l'économie française n'a pas les moyens financiers de soutenir un tel niveau de dépenses d'armement, surtout au regard de l'immensité croissante des besoins sociaux non satisfaits.

Les crédits manquent pour assurer un enseignement et une recherche de qualité, pour loger des centaines de milliers de familles, pour assurer un bon fonctionnement de la santé publique, pour doter les banlieues et les cités des équipements qui permettraient, avec la lutte contre le chômage, de s'attaquer au mal qui défraie de plus en plus la chronique.

Lors de la campagne présidentielle, le candidat communiste Robert Hue avait proposé de réduire de 70 milliards la loi de programmation militaire. Je crois que nous en prenons le chemin.

Depuis son arrivée à l'Élysée, M. Chirac semble être obligé de tenir compte de la situation nationale et internationale.

Une année après son vote au Parlement et son début de mise en application, la loi de programmation militaire apparaît comme mort-née : elle n'était pas réaliste et elle ne tenait compte ni de l'évolution de la situation internationale, ni des possibilités de notre économie et de nos finances publiques.

Je ferai remarquer que les déficits existaient déjà en 1994, lorsque la loi de programmation militaire a été votée. Même s'ils se sont aggravés, ils ne constituent pas une découverte.

Faut-il rappeler que les parlementaires communistes ont été les seuls à voter contre cette loi de programmation militaire, coûteuse et irréaliste ?

Le lancement de quatre-vingt-seize grands programmes d'armement comme le prévoyait cette loi dépasse de beaucoup les possibilités de financement que notre pays peut assumer.

Aujourd'hui, le Gouvernement a décidé d'engager une actualisation du Livre blanc et, sur cette base, la rédaction d'une nouvelle loi de programmation militaire.

Un comité stratégique mis en place rue Saint-Dominique devrait nous fournir ses conclusions au printemps prochain.

Je ferai remarquer au passage, après plusieurs collègues, qu'une fois de plus le Parlement est tenu à l'écart de l'actualisation du Livre blanc.

Sans attendre les conclusions du comité stratégique, des réductions de crédits sont proposées dans le budget de 1996. Nous en prenons acte. Ce serait, nous dit-on, les prémices de réductions plus importantes dans la nouvelle loi de programmation. C'est ce que nous réclamons depuis de nombreuses années.

A ce propos, je déclarais l'année dernière : « Rien ne peut justifier que la France soit le seul grand pays de l'OTAN à augmenter ses dépenses d'équipements militaires. Elle consacrera 34 p. 100 de son budget de défense à l'équipement, contre 23 p. 100 pour les USA, 20 p. 100 pour la Grande-Bretagne et 15 p. 100 pour la RFA. »

Nous jugerons sur pièces de votre volonté d'aller réellement vers une réduction des crédits d'équipements militaires.

Toutefois, d'après les informations dont nous disposons pour le moment, si le montant des réductions envisagées semblent aller dans le bon sens, il est évident que nous faisons les plus extrêmes réserves sur les choix qui semblent se dessiner.

Je le rappelle, nous sommes favorables à une défense réellement nationale, rejetant toute intégration dans une défense européenne. En conséquence, nous demandons que l'armée française soit dotée des moyens indispensables à cette défense nationale, et nous proposons de faire porter en priorité les réductions sur l'armement nucléaire.

Nous avons dit cela bien avant la reprise des essais nucléaires à Mururoa qui ont soulevé un tollé, tant en France, où un sondage fait apparaître que 66 p. 100 des Françaises et des Français sont opposés à ces essais, que dans le reste du monde, où notre pays est l'objet de très sévères critiques.

Le 19 octobre, j'ai reçu dans ma commune de Vitry-sur-Seine les maires d'Hiroshima et Nagasaki, de passage à Paris.

MM. Charles Cova et Patrice Martin-Lalande. Comme par hasard !

M. Pierre Lellouche. Vous ne parlez pas des 20 millions de morts du fait de l'armée japonaise en Chine !

M. Paul Mercieca. Ils m'ont fait part de leur tristesse et de leur indignation, aggravées du fait que ces essais aient lieu au moment du cinquantième anniversaire de la destruction de leurs villes par l'arme nucléaire.

M. Pierre Lellouche. Et l'occupation de la Corée depuis 1910 ?

M. Paul Mercieca. Il n'y a pas eu de bombardement en Corée, cher collègue ! Mais, peut-être êtes-vous un peu jeune pour le savoir.

Ces expériences sont inutiles, dangereuses et onéreuses. Une fois de plus, et nous le proclamons avec la plus grande fermeté, il faut mettre un terme à cette campagne d'essais nucléaires !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense et des forces armées. Nous allons le faire bientôt !

M. Paul Mercieca. Un autre point de désaccord touche à l'utilisation des crédits qui seraient économisés par la réduction des dépenses dans le domaine des équipements militaires.

L'interview télévisée du Président de la République le confirme : le Gouvernement place au premier plan de ses objectifs pour les deux années à venir la réduction des déficits publics, conformément aux exigences du traité de Maastricht.

De la sorte, la réduction prévue des dépenses militaires servirait à cet objectif prioritaire et non à l'amélioration de budgets qui en auraient pourtant bien besoin, comme ceux de l'éducation, de la recherche, du logement et de la santé.

J'aborderai à présent le problème de l'emploi dans l'industrie d'armement pour confirmer ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à cette tribune.

M. Pierre Lellouche. C'est là que les communistes deviennent militaristes !

M. Paul Mercieca. C'est d'autant plus nécessaire qu'une campagne est engagée dans les médias sur la base de la communication présentée par notre collègue René Galy-Dejean devant notre commission.

M. Gilbert Meyer. Bonne référence !

M. Paul Mercieca. De quoi s'agit-il ? De la menace de mise au chômage de milliers de travailleurs de l'industrie d'armement (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Pierre Lellouche. Les canons plutôt que le SMIC !

M. Paul Mercieca. ... qui serait due à la baisse des crédits...

M. Gilbert Meyer. Ah bon ?

M. Paul Mercieca. Nous vous avons écoutés, mais vous vous n'écoutez pas ! C'est intolérable ! Vous refusez d'entendre les opinions différentes des vôtres !

Vous ne m'empêchez cependant pas de parler de la menace de mise au chômage de milliers de travailleurs de l'industrie d'armement, qui serait due à la baisse des crédits d'équipements militaires et des restrictions du marché international de l'armement.

Au fond, cette campagne, inspirée par le lobby militaro-industriel,...

M. Gilbert Meyer. C'est quoi ça ?

M. Guy Teissier. *Quès aco ?*

M. Paul Mercieca. ... tend à faire admettre à l'opinion qu'il faudrait maintenir un haut niveau de crédits militaires pour éviter les licenciements.

M. Guy Teissier. Nous sommes d'accord !

M. Paul Mercieca. Cette argumentation est inacceptable pour deux raisons.

La première, c'est que les mêmes ne s'inquiètent pas du tout des licenciements programmés par les grandes entreprises et approuvent les choix politiques du Président de la République, qui auront pour conséquence une aggravation du chômage et de la fracture sociale.

La seconde, c'est qu'on peut réduire les crédits militaires sans pour autant licencier. Dans l'industrie d'armement, il est possible d'opérer des conversions, voire des reconversions, notamment là où des productions civiles ont été abandonnées pour des productions militaires alors jugées infiniment plus lucratives. D'ailleurs, dans certaines entreprises, les syndicats ont fait des propositions allant dans ce sens. C'est la voie de la raison.

Le *Courrier international* faisait état, fin août 1995, d'une récente étude du FMI selon laquelle « la plupart des économistes estiment que sur le long terme la diminution des dépenses militaires devrait stimuler la croissance. Tout d'abord parce que les fonds réservés à la défense pourront être affectés de manière plus productive dans des domaines tels que l'éducation. Par ailleurs, la limitation des budgets militaires favorisera la baisse globale des dépenses et de la dette publique ».

Engagez donc, monsieur le ministre, en marge de l'activité du comité stratégique, une grande discussion-négociation avec les salariés des entreprises concernées !

La situation du GIAT nous préoccupe gravement. Il ne fallait pas abandonner le statut d'arsenal de l'Etat.

M. Charles Cova. Tiens donc !

M. Pierre Lellouche. Ben voyons !

M. Paul Mercieca. Cette décision a des conséquences catastrophiques pour les salariés et pour l'entreprise.

Un cabinet d'expertise a estimé que les pertes financières de GIAT-Industries résultaient non seulement des résultats économiques, mais aussi d'opérations financières douteuses...

M. Gilbert Meyer. Oh !

M. Paul Mercieca. ... et d'un retard de livraison des chars Leclerc.

M. Michel Habig. Des noms !

M. Patrice Martin-Lalande. C'est hélas vrai !

M. Paul Mercieca. Les travailleurs de GIAT-Industries n'ont pas à faire les frais de tels errements. Les plans de suppressions d'emplois, les incohérences industrielles conduisent à des pertes de savoir-faire unique.

M. Guy Teissier. Il faut donc plus d'armement ?

M. Paul Mercieca. L'expérience vécue avec GIAT-Industries nous conduit à refuser totalement le changement de statut de la DCN, la direction des constructions navales.

Certains préconisent la suppression de milliers d'emplois sur fond de privatisation de la DCN, et l'abandon, au profit des chantiers privés, français et étrangers, de la construction de bâtiments nécessaires à la marine nationale. De plus, ils mettent en cause les statuts des personnels et celui des établissements de la DCN.

Le choix de l'indépendance nationale et d'une défense indépendante, comme la vocation maritime de la France que le Premier ministre a récemment rappelée mettent en évidence ce que peut représenter pour l'avenir l'atout majeur que constituent la DCN, les compétences des personnels et leur statut.

La France doit garder en ce domaine une totale maîtrise. Le maintien et le développement des établissements d'Etat constituent pour nous une priorité.

Bien que mon temps de parole me soit compté – les députés communistes auront disposé de quatorze minutes dans un débat qui aura duré sept ou huit heures –, je voudrais aborder la question de la condition des personnels du ministère de la défense.

Monsieur le ministre, votre budget prévoit la suppression en 1996 de 2 635 emplois civils, qui s'ajouteront aux 2 235 suppressions de 1995, aux 3 000 de 1994 et aux 4 400 de 1993. Soit 11 890 suppressions en quatre ans !

Les organisations syndicales s'élèvent à juste titre contre ces suppressions d'emplois et contre la réduction du pouvoir d'achat des personnels en 1996.

Elles protestent contre le fait que la dotation de 5 millions de francs pour l'amélioration de la condition ouvrière corresponde à une réduction de 66 p. 100 des crédits qui avaient été accordés en 1995.

Les diminutions de personnels du ministère de la défense conduisent également à la réduction de 3 378 emplois d'appelés, alors que 2 902 ont déjà été supprimés en 1995.

Je rappelle notre attachement à la conscription. Des voix s'élèvent pour demander sa suppression. Les budgets des dernières années marquent un nouveau pas vers la professionnalisation des forces armées.

Nous réaffirmons une fois de plus notre opposition à la mise en place d'une armée de métier. Nous sommes partisans d'une défense nationale et considérons que seule une armée fondée sur la conscription et la réserve, complément indispensable des cadres professionnels, est susceptible de défendre efficacement notre pays.

Le budget que vous nous proposez est à l'opposé de l'idée que nous nous faisons de la défense nationale.

Les députés communistes voteront contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Patrice Martin-Lalande. La surprise est totale ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Cova.

M. Charles Cova. Je voudrais d'abord dire à M. Paecht que je suis totalement en accord avec les propos qu'il a tenus lors de son rapport oral, et que je voterai, moi aussi, le budget qui nous est présenté.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1996, les crédits consacrés à l'équipement de la marine approcheront 22,4 milliards de francs. S'il entre dans les intentions du Gouvernement de respecter les programmes déjà engagés, je ne suis pas certain que les budgets à venir ni, éventuellement, une prochaine loi de programmation militaire nous permettent de mener à bien des projets indispensables au bon fonctionnement de nos forces maritimes.

M. Gilbert Meyer. C'est vrai !

M. Charles Cova. Mon propos tentera de vous convaincre, s'il en était besoin, monsieur le ministre, de l'impérieuse nécessité de compléter le groupe aéronaval des années 2000 d'un second porte-avions à propulsion nucléaire.

M. Gilbert Meyer. On le savait !

M. Charles Cova. L'histoire contemporaine et l'actualité la plus récente nous rappellent combien sont encore sensibles certains points du globe. On a voulu nous faire croire que les événements qui ont libéré l'Europe de l'Est en 1989 nous avaient mis à l'abri de toute tension ou de tout conflit. Mais nous savons tous qu'il n'en est rien.

Ne nous faisons pas d'illusions : dans les prochains mois, les menaces internationales seront les mêmes, les missions de nos armées seront inchangées et je doute que nous trouvions rapidement avec nos partenaires européens les moyens d'une défense commune que nous appelons tous de nos vœux, mais qui, hélas ! restera vraisemblablement un vœu pieux encore longtemps.

M. Gilbert Meyer. Mais non !

M. Charles Cova. Il y a plus d'un an, j'avais eu l'occasion de vous expliquer, mes chers collègues, en quoi il était nécessaire de conserver un véritable groupe aéronaval disponible en permanence. Aujourd'hui, ce projet semble remis en cause.

S'il est vrai que les contraintes budgétaires nous obligent à supprimer certains programmes, je tiens toutefois à rappeler à la représentation nationale que les relations internationales et la nécessité d'envoyer des soldats français à l'étranger ne dépendent ni du budget de l'Etat ni de la dette publique.

Il y a deux ans, le chef d'état-major de la marine rapportait en ces termes à quel point il est important de maintenir des pôles de compétence autonomes en matière d'outil de projection des forces : « Seule la commande d'un second porte-avions du même type que le *Charles-de-Gaulle* assurera la disponibilité opérationnelle permanente d'un groupe aéronaval et permettra, de surcroît, de rentabiliser les investissements déjà consentis ». En effet, seul un groupe aéronaval composé de deux porte-avions, de frégates, de pétroliers-ravitailleurs, de transports de chalands de débarquement constitue une force de projection efficace et dissuasive.

Un seul porte-avions n'est pas opérationnel à 100 p. 100, comme le pensent les béotiens. Sa disponibilité effective ne dépasse pas en moyenne les 65 p. 100 du temps. Les 35 p. 100 restants sont consacrés à la réparation ou à l'entretien du bâtiment. Or, nul ne sait quand une crise se déclencherait ni combien de temps elle durerait. Alors, comment fera-t-on, en 2005, lorsque le *Foch* sera désarmé et que le *Charles-de-Gaulle* sera en phase d'entretien ? Quelle force de projection, quel support aéronaval va-t-on envoyer en urgence en Méditerranée, en Adriatique ou dans le Golfe persique ? De plus, de combien de bâtiments pouvons-nous réduire le format de la flotte de surface tout en restant capables de former, chaque jour, au cours des missions quotidiennes qu'accomplit la marine, les spécialistes qui assurent la mise en œuvre de ses bâtiments ?

S'il est effectivement indispensable pour notre pays que nos programmes militaires soient revus à la baisse, cette volonté louable de rationaliser les coûts doit s'arrêter où commencent l'incohérent et l'absurde. Outre cette éventualité où nos unités se trouvent confrontées à une situation nécessitant une riposte immédiate, le groupe aéronaval à la mer constitue, en temps normal, un précieux

outil de défense et de prévention. En effet, là où se trouve un groupe aéronaval, les intérêts de la France et des pays qui lui sont associés sont représentés et défendus ; là où se trouve un groupe aéronaval, les forces multinationales de l'ONU ou de l'OTAN peuvent se déployer et la France peut ainsi participer à l'effort.

Puisque nous sommes ici pour discuter du budget du ministère de la défense, permettez-moi de faire allusion au coût financier du deuxième porte-avions. La direction des constructions navales a estimé la reproduction à l'identique d'un second porte-avions nucléaire à environ 12 milliards de francs. Sur le coût global du *Charles-de-Gaulle*, cela constitue une économie de 6 milliards en frais d'études et de développement. Pouvons-nous raisonnablement faire l'impasse ? Pouvons-nous nous priver d'un outil de projection de nos forces incomparable par sa mobilité et sa capacité à se rendre sur tous les points du globe ?

Là encore, en matière financière, comme en matière stratégique, il convient d'être cohérent. Passer au-dessous des seuils de cohérence nous conduirait à d'amères déceptions. Telle ou telle composante s'avèrerait incapable d'accomplir ses missions, ou les remplirait dans des conditions de sécurité insuffisantes. Nous ne pourrions alors que constater cet état de fait, mais il sera trop tard, une fois de plus ! Les impératifs budgétaires sont certes très importants, mais ils ne doivent en aucune façon nous amener à franchir ces seuils inconsciemment, au cours d'une séance de nuit, pour satisfaire Bercy.

Jacques Chirac rappelait l'année dernière, lors des XV^{es} Journées nationales de la mer, que « le format des forces devrait s'orienter à l'avenir autour d'un ensemble cohérent de soixante-dix à cent navires de haute mer. Ceux-ci s'articuleraient autour d'une force d'action aéronavale dotée de deux porte-avions, ainsi que de l'escadre d'accompagnement et de projection des forces ». Mes chers collègues, ayons à l'esprit la pertinence de ces propos au moment de voter le budget de la défense. Même si nous le votons avec quelques restrictions, pensons-y et demandons à notre ministre que la décision soit enfin prise en 1997 ! Nous devons savoir si nous aurons ce groupe aéronaval. Il serait en effet inutile d'avoir fait le *Charles-de-Gaulle* si nous ne construisons pas un deuxième porte-avions.

M. Gilbert Meyer. Très bien !

M. Charles Cova. Disons le tout net, monsieur le ministre ! Osons le dire ! C'est une question de volonté politique : ou bien nous voulons une force d'intervention et de projection complète et crédible, ou bien nous y renonçons par manque de moyens financiers. Mais une fois pour toutes, qu'on nous le dise !

Enfin, mes chers collègues, pour donner une petite note que M. Pacht me pardonnera, il faut laisser à ceux dont c'est la vocation – et il en fait partie – le soin de faire des propositions de réduction des objectifs et des moyens, et non pas permettre à des gens incompetents de trancher le débat en ignorant les réalités de la guerre sur mer.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonctionnement. A qui pensez-vous ? (Sourires.) Aux gens de Bercy !

M. Charles Cova. Il appartient ensuite au seul chef de l'Etat de fixer la doctrine d'emploi des forces et de leur composition. Faisons-lui confiance ! (Applaudissements sur

les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de tous les secteurs de la société française qui doivent impérativement être réformés en profondeur et qu'il nous revient aujourd'hui de redresser, la défense est sans contexte le plus difficile et le plus crucial puisque l'avenir de notre outil de défense engage la survie même de la nation, et ce dans une période particulièrement troublée de l'histoire.

A bien des égards, et s'agissant tout spécialement de son outil militaire, la France est à nouveau en 1958. Chacun sait bien que le système des forces armées conçu il y a près de quarante ans par le général de Gaulle en fonction des réalités géopolitiques de l'époque doit être profondément repensé à la lumière de l'immense révolution stratégique mondiale dans laquelle nous sommes entrés il y a six ans, presque jour pour jour, avec la chute du mur de Berlin.

Tout, ou presque, a changé en Europe et à la périphérie de l'Europe : l'empire soviétique s'est désintégré ; la ligne de partage entre les deux blocs qui traversait l'Allemagne a disparu ; 7 000 armes nucléaires tactiques et pré-stratégiques américaines ont été retirées d'Europe ; tout comme 70 p. 100 des forces américaines qui constituaient le ciment de l'Alliance atlantique. L'espoir d'une ère nouvelle de paix, un instant caressé lors de la fin de la guerre du Golfe, a laissé place à l'inquiétude devant le retour de la guerre sur le sol de l'Europe, des Balkans au Caucase, et la montée des risques à la périphérie sud de notre continent. Risques nés de la déstabilisation économique et sociale de nombreuses nations, de l'émergence d'un fondamentalisme islamique violemment anti-occidental et de la prolifération d'armes de destruction massive à portée des villes européennes. La France doit donc repenser son outil militaire de fond en comble. Je note qu'elle entame cette réforme bien après ses voisins et partenaires qui, eux, ont déjà redimensionné leur défense.

En outre, ces choix fondamentaux, trop longtemps différés, nous sont à présent imposés, tout autant par l'Histoire en marche que par l'urgence de la remise en ordre de nos finances publiques. Certes, je sais bien que la sécurité du pays est notre première sécurité sociale et que, dès lors, la nation doit être prête à consentir les sacrifices nécessaires à sa sécurité. L'un des orateurs précédents – je crois que c'était René Galy-Dejean – a parlé de l'assurance-vie que doivent payer les Français, et je ne peux qu'être d'accord avec lui. Mais qu'est-ce que la défense et l'indépendance d'un pays économiquement affaibli, surendetté, inquiet et divisé par le chômage, bref sans puissance économique saine à la hauteur de ses ambitions ? Le général de Gaulle avait compris que l'affirmation de la voix de la France dans le monde, d'une France capable d'assumer sa propre défense, allait nécessairement de pair avec le redressement intérieur de son pays. Non, cher monsieur Chevènement, ce redressement ne nous est pas imposé par quelque complot étranger ou maastrichtien, mais par le fait que la France ne saurait demeurer une grande puissance si elle ne sait pas assainir ses finances. Tenter de faire la défense sans le redressement intérieur, c'est se condamner par avance à l'échec. L'Histoire nous enseigne non seulement que les sociétés riches mais sans défense ne survivent pas, mais aussi que la force militaire, même pléthorique, est une force morte si elle ne s'affirme que dans une société socialement en crise et

en faillite financière. Nous avons atteint un tel tournant aujourd'hui avec 3,5 millions de chômeurs et une dette multipliée par sept depuis 1981. La France ne peut plus vivre à crédit, à concurrence de 300 ou 400 milliards de francs supplémentaires de déficit par an, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

M. Gilbert Meyer. C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. A tel point que nous remboursons chaque année, en intérêts de la dette, davantage que nous dépensons pour notre défense, dont le budget est pourtant le deuxième de la nation.

M. Gilbert Meyer. Gabegie !

M. Pierre Lellouche. A mes yeux, la nécessaire compression du budget de la défense s'impose donc comme une réalité incontournable, dans l'intérêt même du pays. Cela étant, il faut aussi être conscient que cette opération sera d'une extrême difficulté, d'abord parce que les choix que nous devons faire à présent sont aussi le produit des non-choix d'hier. Et si nous allons souffrir ici plus qu'ailleurs, c'est parce qu'aucun choix digne de ce nom n'a été fait depuis une vingtaine d'années. Forts de notre fameux consensus national sur la défense, de la fierté légitime de nos compatriotes dans le courage exemplaire de nos soldats, dans les multiples interventions extérieures que nous avons accomplies au fil des années, les gouvernements successifs, surtout depuis quatorze ans, se sont contentés de vraies fausses lois de programmation militaire en forme de listes de mariages dont aucune – je dis bien aucune – n'a été respectée et de budgets de défense régulièrement gelés en milieu d'exercice, au mépris, d'ailleurs, des lois du Parlement. Le résultat est que, faute de courage, donc de choix, et à force de coûteux étalements de programmes répétés année après année depuis deux décennies, tous les grands programmes d'armement, dont la plupart remontent d'ailleurs à plusieurs années avant la fin de la guerre froide, viennent aujourd'hui à maturité : avions de combat, hélicoptères de combat et de transport, avions de transport à longs rayons d'action, chars lourds, porte-avions, sous-marins nucléaires, sous-marins nucléaires d'attaque, missiles stratégiques, missiles de tous types. Et la note se chiffre en milliards de francs. Le programme Rafale, à lui seul, équivaut à une annuité et demie du budget total de la défense. Bref, par facilité, imprévision et absence de courage politique, tout ou presque a été repoussé aux calendes. L'ennui, mesdames, messieurs, c'est que les calendes, c'est maintenant, et que les crédits, eux, sont de plus en plus hypothétiques !

A l'occasion de la discussion de la loi de programmation préparée par le précédent gouvernement, loi dont j'étais l'un des rares à l'époque à contester publiquement l'opportunité à la veille des élections présidentielles, j'ai dit combien je redoutais ce moment de vérité. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Favre. Vous avez voté la loi !

M. Pierre Lellouche. Le voilà venu et, en un sens, je m'en félicite, même si ce moment ne peut être que très douloureux. Il est plus que temps, en effet, d'ajuster notre outil militaire à l'après-guerre froide, de faire les choix qui s'imposent en direction de la mobilité et de la projection de nos forces, du spatial et des armes de demain au détriment des armes de la guerre froide. Que n'a-t-on tiré plus tôt les leçons de la guerre du Golfe ? Avec 200 milliards de francs dépensés chaque année pour

sa défense, la France doit pouvoir faire mieux que tirer à grand-peine 14 000 hommes de quarante-sept régiments différents et se contenter de plans de tir définis par des satellites américains et d'avions de combat qui ne pouvaient pas, à l'époque, tirer la nuit et dont certains étaient plus vieux que leurs pilotes !

Il est plus que temps aussi d'arrêter de faire plaisir, faute de courage politique, à tout le monde, aux lobbies militaires, aux industriels et à leurs représentants dans les armées, à la DGA, mais aussi dans les syndicats et jusque dans cette assemblée.

M. Olivier Darrason, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air*. C'est scandaleux !

M. Pierre Lellouche. Et, au risque d'être, moi aussi, impopulaire, je vous pose la question suivante : sommes-nous, dans cette assemblée, des députés garants de l'intérêt général de la nation ou des porte-parole de tel ou tel industriel, syndicat ou municipalité ?

M. Bertrand Cousin. C'est inacceptable !

M. Olivier Darrason, *rapporteur pour avis, et M. Pierre Favre*. Scandaleux !

M. Pierre Lellouche. Je n'ai pas dit ça, monsieur Darrason, lorsque vous vous êtes exprimé. Et pourtant, je pensais la même chose de votre exposé !

Bref, le temps est venu de faire passer les besoins des utilisateurs, c'est-à-dire nos armées, avant les soucis de telle ou telle technocratie ou de tel ou tel industriel et de rompre avec la bien mauvaise habitude prise en France ces dernières années, qui consiste à mélanger celui qui définit techniquement les armes, celui qui les produit, celui qui les commande et celui qui, en dernier ressort, doit les utiliser. Il est plus que temps, enfin, de restructurer une industrie aujourd'hui trop morcelée, parfois redondante et, s'agissant des entreprises publiques, trop souvent structurellement déficitaire. A-t-on simplement calculé le prix du kilo de char Leclerc produit au rythme de quarante-quatre par an par 17 000 employés, à coup de déficits annuels qui se chiffrent à 3 milliards de francs ?

M. Michel Meylan. Il fallait le dire ! C'est bien !

M. Pierre Lellouche. Et je pourrais multiplier les exemples dans d'autres secteurs ou sociétés publiques, ou privées, d'ailleurs. Nulle fatalité monsieur le ministre, ne condamne la France à confondre l'impératif de défense avec gaspillage et immobilisme, l'indépendance avec surcoût ruineux.

M. Michel Habig. Tout à fait !

M. Pierre Lellouche. Nulle fatalité ne condamne nos militaires à servir d'arguments ou de VRP à l'exportation de matériels militaires qu'il n'ont le plus souvent pas les moyens d'acquiescer en nombre suffisant. Voilà la réalité.

M. Olivier Darrason, *rapporteur pour avis*. La vôtre !

M. Pierre Lellouche. Sauf à verser dans la démagogie ou à se prêter à des jeux politiques, il ne sert à rien, mes chers collègues, dans la difficulté où nous sommes, d'agiter le spectre de dizaines ou de centaines de milliers d'emplois perdus alors que chacun sait fort bien que nos industries doivent de toute façon être restructurées. Plus on retarde l'échéance et plus dure sera l'heure des choix. La vérité est que la défense devra apprendre à faire davantage et à dépenser mieux avec moins de crédits. En sachant faire les bons choix, nous réussirons à obtenir un meilleur outil militaire à un moindre coût.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Vous avez eu le courage, monsieur le ministre, et je vous en suis reconnaissant, de dire ici même que les besoins opérationnels des armées et la défense du pays passaient avant toute autre considération,...

M. Michel Meylan. Très bien ! C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. ... y compris les soucis de telle ou telle entreprise d'armement. Je vous approuve pleinement.

M. Michel Meylan. Il fallait le dire ! C'est, en effet, courageux !

M. Pierre Lellouche. Je suis convaincu que le défi de l'efficacité de nos armées à un moindre coût peut être relevé et que vous saurez le faire. J'attends, comme beaucoup de mes collègues – et cela n'est nullement un chèque en blanc – vos propositions sur la base des travaux du comité stratégique que vous avez constitué. Je sais que vous saurez prendre par ailleurs les indispensables mesures d'accompagnement à la nécessaire restructuration de notre industrie d'armement. Je vous donne donc rendez-vous au printemps prochain.

Mes chers collègues, je suis heureux d'avoir eu ce soir l'occasion de dire ce que vingt ans d'étude des questions de défense m'ont appris, à savoir la nécessité et l'urgence d'une réforme de l'appareil militaire de ce pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Rodet. Vingt ans !

M. Jean-Marc Ayrault. Vous avez mis le temps !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1996 de votre ministère n'échappe pas à la rigueur budgétaire que nous impose l'absolue nécessité de réduire le déficit public.

Dans ce contexte, plusieurs options ont été retenues. Tout en étant compatibles avec nos impératifs d'économie, elles essayent de préserver et d'adapter progressivement les capacités de notre outil de défense.

La mesure qui se révèle, aux yeux de nos concitoyens, comme la plus visible et la plus quantifiable, est incontestablement celle qui touche aux restructurations des unités militaires. Ces ajustements sont rendus inévitables par l'incontournable adaptation de nos forces armées aux nouveaux équilibres géopolitiques et géostratégiques intervenus. Les engagements internationaux de la France ont en effet conduit nos armées vers des missions menées, pour une très large part, sur des théâtres d'opération extérieurs. La défense de nos intérêts exige ainsi des effectifs ajustés et une organisation différente.

La loi de programmation militaire a fixé à environ 30 000 le nombre de postes à supprimer d'ici à l'an 2000. La programmation prévoyait, pour 1996, la disparition de 5 000 postes environ. Les suppressions iront en fait un peu au-delà de cette prévision, puisque ce sont quelque 5 800 postes qui seront condamnés. Ces restructurations ne seront pas sans conséquences sur l'équilibre du territoire. Le départ d'un régiment ou la réduction de ses effectifs laisse toujours des traces très profondes sur l'économie d'un bassin de vie.

J'ai vécu personnellement de tels événements à trois reprises en cinq ans. Les conséquences qui en découlent doivent être compensées par des mesures appropriées.

Deux outils me semblent particulièrement adaptés à ce rôle : d'une part, le Fonds pour les restructurations du ministère de la défense – le FRED – et, d'autre part, une négociation préférentielle du patrimoine éventuellement laissé vacant après les démantèlements militaires.

M. Michel Habig. Tout à fait !

M. Gilbert Meyer. Du point de vue économique, le FRED présente d'incontestables atouts. Il permet à la collectivité bénéficiaire de contrebalancer l'effet des restructurations, au bénéfice des entreprises les plus touchées. En outre, il favorise, par certaines facilités, l'implantation d'acteurs économiques nouveaux. Ainsi importe-t-il d'en étendre au maximum le champ d'éligibilité, tout en rendant ses critères le plus souples possible. C'est uniquement à cette condition que les zones touchées par les mesures de restructuration pourront amorcer le retour vers un équilibre économique satisfaisant.

Néanmoins, le seul recours au FRED ne permettra pas de parvenir à cet équilibre. Un accompagnement est indispensable. Pour l'État, il doit se traduire plus par une manifestation de sa volonté d'aider les collectivités en difficulté que par une véritable contribution financière.

Bon nombre des communes concernées rencontrent d'importantes difficultés pour obtenir la cession du patrimoine militaire vacant. Non pas que l'État souhaite absolument le conserver. Le problème est ailleurs ; il tient à une forme d'acharnement – très mal vécu localement – à vouloir retirer le meilleur profit des opérations d'aliénation.

L'application de cette philosophie aboutit aux distorsions que nous connaissons : d'un côté, les estimations exorbitantes du service des domaines ; de l'autre, les faibles capacités des collectivités concernées. Ces dernières, confrontées à des structures d'intérêts privés, dont les objectifs réels sont parfois fort bien dissimulés, ne peuvent pas suivre la surenchère. Un patrimoine qui aurait pu trouver une destination publique échappe ainsi à la maîtrise foncière des communes. Or, bien souvent, ces emprises leur sont indispensables, soit pour l'aménagement urbain, soit pour des implantations destinées à la relance économique.

J'estime que cette situation n'est pas admissible. Les communes devraient être prioritaires au moment des cessions. De plus, les transferts fonciers devraient être considérés, à mon sens, comme des mesures d'accompagnement compensatoires. Chaque fois, les intérêts locaux devraient prévaloir par rapport à toute autre considération.

Pourquoi ne pas prendre cette option d'intérêt général en faveur des communes déjà si durement éprouvées ? Pourquoi chaque dossier doit-il faire l'objet d'interminables négociations ouvrant la voie à la surenchère ?

Monsieur le ministre, je voterai votre budget. Il me semble néanmoins important qu'en marge des restructurations s'opère un changement de politique. L'État doit se sentir concerné par les conséquences des décisions prises ; il ne doit plus chercher à en tirer, par la suite, le meilleur profit. Il doit, au contraire, lors des restructurations, essayer de répondre le mieux possible aux deux questions que je viens d'aborder.

Je souhaite que vous puissiez tenir compte de mon message. En de récentes occasions, j'ai pu mesurer votre capacité d'écoute. Je suis persuadé que mon propos aura retenu votre attention et je vous en remercie dès à présent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Michel Meylan. Excellente intervention !

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon, dernier orateur inscrit.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre, je ne suis pas sûr qu'un Livre blanc et une loi de programmation étaient opportuns à quelques mois de l'élection présidentielle. On a bien vu, d'ailleurs, à leur contenu même, qu'il n'était pas possible de régler des questions vitales en matière de défense avant notre principale échéance institutionnelle. D'où les difficultés actuelles. Il vous faut pourtant assumer la réalité, c'est-à-dire présenter un budget qui ne peut être que d'attente. Trouvant déjà les critiques trop sévères, je n'y ajouterai pas. Vous ne pouviez proposer un budget d'une autre nature. Et même si je regrette que les parlementaires ne soient pas associés davantage à cette réflexion, vous deviez effectivement mettre en place un comité stratégique en vue d'élaborer, demain, une nouvelle loi de programmation militaire. Il faut bien trancher les problèmes qui n'ont pu l'être jusqu'à présent, en particulier le choix des composantes de notre arsenal nucléaire stratégique.

Tout le monde s'accordant sur la nécessaire préservation de la composante sous-marine et sur le fait qu'il ne serait pas raisonnable, pour la dissuasion, d'en rester à cette seule composante, il nous faut bien en choisir une seconde. Or on semble s'orienter vers un abandon de la composante stratégique terrestre, et donc des missiles du plateau d'Albion, au bénéfice de la composante aérienne stratégique.

Ce choix nous préoccupe et je souhaiterais, s'il n'est pas trop tard, que l'on étudie à nouveau l'hypothèse d'un remplacement des missiles du plateau d'Albion par de nouveaux missiles sol-sol à déplacement aléatoire, idée à laquelle M. Jean-Pierre Chevènement faisait écho cet après-midi.

Je ne ferai pas l'historique d'un projet dont les prémices sont antérieures à 1980. Lancé par le conseil de défense du 30 octobre 1981, sous le nom de SX, le programme de missile balistique stratégique sol-sol mobile fut inscrit dans la loi de programmation militaire de 1983. Le gouvernement Chirac de 1986-1988 avait prévu de consacrer environ 30 milliards de francs au développement d'un système de missiles terrestres balistiques de longue portée. Mais le fameux programme S 45 ne reçut pas, à l'époque de la cohabitation, le feu vert du Président de la République. Jean-Pierre Chevènement le suspendit dès son arrivée au ministère de la défense en septembre 1988, et il fut définitivement abandonné en juillet 1991.

Je vous ferai grâce, mes chers collègues, des caractéristiques du missile sol-sol mobile à déplacement aléatoire, système assez voisin du Pershing II américain. Mais j'aimerais, monsieur le ministre, vous persuader de ses avantages et de l'intérêt qu'aurait notre pays à se doter d'une telle arme.

Sur le plan intérieur, d'abord, le sol-sol mobile présente les mêmes avantages que le sol-sol fixe. Il permet la sanctuarisation du territoire national, mais sans les inconvénients du sol-sol fixe, puisque sa mobilité même le rend moins vulnérable aux attaques de l'étranger. J'observe d'ailleurs que les grands pays nucléaires, Russie et États-Unis, ont encore dans leur arsenal nucléaire des missiles sol-sol, soit en silos, soit mobiles. En outre, un tel système serait très complémentaire de la composante sous-marine.

Sur le plan extérieur, ensuite, notre pays, à l'heure où l'on parle de l'euro-péanisation de notre dissuasion nucléaire, aurait tout intérêt à se doter de missiles stratégiques mobiles, qui pourraient constituer un embryon de la dissuasion européenne.

Certains estiment que les inconvénients sont nombreux. L'inefficacité, car, du fait de la dispersion des armes, les transmissions seraient beaucoup plus difficiles. La vulnérabilité, parce que les satellites peuvent déceler les mouvements des unités de transport. On est même allé jusqu'à évoquer l'effet de panique que risquerait de provoquer le déplacement d'armes aussi dangereuses.

Ces objections ne me paraissent pas tenir. La guerre du Golfe a bien montré que, même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD posaient un problème majeur de localisation pour l'aviation alliée, en dépit des capacités ultramodernes d'observation et de détection dont disposaient, en particulier, les forces américaines.

Pour toutes ces raisons, je souhaite, monsieur le ministre, qu'au cours des débats et des réflexions en cours, l'on examine avec la plus grande attention la possibilité de nous équiper de missiles sol-sol mobiles et d'en faire la deuxième composante de nos forces nucléaires stratégiques. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, monsieur le président de la commission de la défense nationale, mesdames, messieurs les députés, je voudrais, comme c'est l'usage, dire ma gratitude à tous ceux qui, ce soir, ont pris part à la discussion du projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai bien noté les intentions de vote exprimées par les rapporteurs et par les orateurs appartenant à la majorité, et je les en remercie.

Toutefois, j'ai été attentif à la crainte, au doute ou même à la résignation qui percent à travers certains des propos qui ont été tenus. Ce projet de budget, je le sais, laisse à un certain nombre d'entre vous un goût d'insatisfaction.

Insatisfaction parce que, pas plus que celui qui s'exécute en ce moment, ce budget ne respecte la loi de programmation militaire que nous avons votée en juin 1994.

Insatisfaction aussi parce qu'il ne comporte pas encore l'annonce des grandes réformes que nous savons inéluctables.

Je comprends que la décision du Président de la République et du Gouvernement de renoncer à appliquer l'actuelle programmation ait suscité, au moins dans un premier temps, une déception dans vos rangs, et notamment au sein de la commission de la défense, que l'on sait très attachée au devenir de notre outil de défense.

Le monde a-t-il à ce point changé qu'il faille revoir ce qui a été arrêté l'année dernière ? C'est la question que certains d'entre vous ont posée. Je voudrais y apporter une réponse simple. Non, le monde n'a pas fondamentalement changé.

Ce qui a changé, c'est que nous ne sommes plus en période de cohabitation et que nous pouvons – et que nous devons – effectuer maintenant les choix qui ont été différés.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre de la défense. Ce qui a changé, c'est que l'évolution de la situation budgétaire ne nous permet plus de consacrer à la défense les ressources budgétaires qui avaient été programmées.

L'intention du chef de l'Etat est très claire : il entend trancher – et il a commencé à le faire – les questions que le Livre blanc de février 1994 ne pouvait pas résoudre dans le contexte institutionnel dans lequel il a été rédigé.

M. Jean-Marc Ayrault. Piètre excuse !

M. le ministre de la défense. Ces questions, vous les connaissez : elles concernent essentiellement les modalités de la modernisation de notre force de dissuasion, l'adaptation des forces classiques et le nouveau modèle des armées, le degré de leur professionnalisation, l'avenir du service national et la restructuration de l'industrie de défense. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le simple énoncé de ces chantiers, qui sont là, ouverts devant nous, et qui sont déterminants pour l'avenir de notre appareil de défense – vous en êtes tous convenus – montre l'ampleur de la tâche qui nous attend.

Pour autant, cela ne signifie pas que le Livre blanc ait perdu toute signification, bien au contraire. Il y a là un travail de réflexion et de prospective tout à fait remarquable qui servira de référence aux travaux que nous allons entreprendre.

Seconde modification majeure de notre environnement : la contrainte financière.

Lors du débat qui a précédé l'adoption de la loi de programmation et, plus encore, lors du vote du budget de 1995 qui constituait la première annuité, le président de votre commission de la défense avait déjà émis des doutes sur la pérennité de cette programmation. « Nous avons la certitude, disait le président Boyon, que le budget pour 1996 sera particulièrement difficile à boucler. » Quant à Arthur Paecht, il déclarait encore plus crûment : « Je crains que cela ne relève de la gageure et ce problème me paraît, je dois le dire, sans solution. »

Dès avant l'été 1995, les faits n'avaient pas tardé malheureusement, à leur donner raison puisque, l'année même du vote de la loi, c'est-à-dire en 1994, le budget d'équipement de la défense fut réduit de plus de 5 milliards de francs par la pratique du gel des crédits.

De la même façon, la première annuité de cette loi – celle de 1995 – a été marquée, dès le mois de février et à l'initiative du précédent gouvernement, par un gel de plus de 7 milliards de francs.

Depuis lors, la situation budgétaire de notre pays s'est malheureusement dégradée. L'érosion très marquée des recettes fiscales et la dérive de certaines dépenses ont conduit le Gouvernement à demander aux administrations de l'Etat, comme d'ailleurs à chacune des composantes de la collectivité nationale, de réaliser des économies.

Mesdames et messieurs les députés, la défense pouvait-elle rester en dehors de cet effort ?

Était-il concevable de continuer à plaider pour un accroissement des dépenses militaires, notamment en matière d'équipement, alors que la plupart des budgets civils enregistrent des diminutions significatives ?

Était-il concevable de continuer à prôner un accroissement régulier de l'effort de défense de notre pays, alors que, depuis cinq ans, tous nos partenaires – Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Canada – ont très fortement réduit le leur ? Je tiens à votre disposition les tableaux comparatifs.

Fallait-il maintenir plus longtemps la fiction d'une loi de programmation, déjà mise à mal, en recourant aux « biais de présentation » qui ont été dénoncés, l'année dernière, à cette tribune ? Qui ne voit les effets pervers d'une loi que l'on ne respecte qu'en jouant sur les reports et sur les fonds de concours, qui est minée par des prélèvements ou des « taxations » destinés à d'autres budgets et qui, au surplus, freine la nécessaire restructuration de notre industrie par le vague espoir qu'elle entretient ?

M. Pierre Lellouche. Très juste !

M. le ministre de la défense. Vous connaissez la réponse du Gouvernement et je remercie tous ceux d'entre vous qui ont bien voulu la qualifier de courageuse. Pour ma part, j'assume l'entière responsabilité de cette décision, qui s'inscrit dans le droit fil de la politique de maîtrise de nos dépenses publiques, dont le Président de la République, lors de sa dernière intervention, vient de souligner le caractère urgent et prioritaire.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la défense. A ceux d'entre vous qui ont regretté que le projet de budget qui nous occupe ne comporte pas de « vrais choix », je répondrai que le Gouvernement aurait été bien mal inspiré de faire ce qu'ils ont suggéré, c'est-à-dire trancher à la va-vite des questions aussi fondamentales. Cela aurait été, de surcroît, strictement impossible, ils le savent d'ailleurs, dans les délais de préparation du budget.

Le budget de la défense pour 1996, j'aurai l'occasion de le démontrer, se caractérise essentiellement par sa sincérité, par son souci de préserver l'avenir, et j'ajoute, pour Olivier Darrason, par sa cohérence. Car la démarche retenue par le Gouvernement a le mérite d'être d'une parfaite « lisibilité ».

En effet, comme vous le savez et comme bon nombre d'entre vous le souhaitent, j'ai mis en place dès le mois de juillet un comité stratégique composé des principaux responsables civils et militaires du ministère, du secrétaire général de la défense nationale et de membres des cabinets du Président de la République et du Premier ministre. A ceux qui sont étonnés que l'Assemblée ne soit pas saisie immédiatement de ce dossier, je rappellerai simplement que nous sommes sous la V^e République et non sous la IV^e.

Sur la base des réflexions de cinq groupes de travail associant les services de la défense à des personnalités qualifiées dans les domaines économique et industriel, ce comité a été chargé de faire des propositions au Gouvernement, qui les soumettra ensuite au Parlement.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Une fois discutées et validées, ces propositions ont été, sont et seront soumises à différents conseils de défense. Je rappelle que le Président Jacques Chirac réhabilite cette institution essentielle de la V^e République que sont « les conseils de défense », qui lui proposeront des orientations fondamentales. Celles-ci seront ensuite traduites dans une planification, puis dans un projet de loi de programmation qui sera déposé sur le bureau de votre assemblée avant la fin du printemps prochain – j'en prends l'engagement.

Un mot de l'exercice de planification pour vous dire que le Gouvernement entend ainsi combler une lacune. Entre le Livre blanc et la nouvelle programmation, il y a en effet place, comme l'a fort justement indiqué Arthur Paecht, pour une planification, c'est-à-dire pour la définition de modèles d'armées à l'horizon d'une quinzaine d'années.

Ce document de référence, qui fixera les grandes missions de nos forces, indiquera leurs priorités opérationnelles ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, sera élaboré l'année prochaine.

Le Parlement sera-t-il, ensuite, de nouveau « placé devant le fait accompli », comme certains en ont exprimé la crainte ? Je m'emploierai, pour ce qui me concerne, à faire en sorte que cela ne soit jamais le cas.

J'ai indiqué aux membres de la commission de la défense que moi-même ou le secrétaire du comité stratégique – qui n'est pas « un de mes fonctionnaires », comme certains l'ont affirmé – étions prêts à venir leur faire régulièrement le point de l'état d'avancement des travaux. Ce sera d'ailleurs fait prochainement, à la demande du président de la commission de la défense.

En outre, j'ai proposé qu'un débat d'orientation ait lieu au Parlement au mois de mars prochain pour recueillir l'avis de votre assemblée et du Sénat avant que le projet de loi ne soit rédigé et soumis à l'agrément du Gouvernement. Je ne vois pas quelle autre méthode serait plus efficace pour concilier l'initiative gouvernementale, essentielle dans ce domaine, et le souci légitime d'associer le plus en amont la représentation nationale à la mise en forme et à la définition de ce texte. Cette proposition répond, me semble-t-il, au vœu exprimé par plusieurs d'entre vous, et notamment MM. Bonnet, Baumel, Paecht et Boucheron.

Mesdames, messieurs les députés, avant d'en venir au détail du projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, je voudrais évoquer la nouvelle loi de programmation militaire qui traduira, pour les six ans à venir, les orientations qui seront arrêtées par le chef de l'Etat pour la durée de son mandat. En effet, cette loi a fait l'objet de nombreuses observations contradictoires.

Fallait-il mettre en chantier une nouvelle programmation, et si oui quand fallait-il le faire ? Sur ces deux points, je vous dois des réponses précises. Je suis convaincu qu'il nous faut continuer à programmer les dépenses militaires. Je dirai même que, dans les circonstances actuelles, cette programmation est plus que jamais nécessaire ; et je ne citerai pas Michel Debré pour vous rappeler les raisons de cette nécessaire programmation. C'est l'intérêt des armées, de notre industrie d'armement, des pouvoirs publics et, enfin, de tous nos concitoyens.

C'est tout d'abord l'intérêt des armées, qui ont besoin de savoir quelle sera l'évolution de leurs effectifs, quel sera leur format, de quels moyens elles pourront disposer pour assurer le renouvellement de leurs équipements.

C'est ensuite l'intérêt de notre industrie d'armement, qui ne pourra s'adapter à la concurrence internationale, que vous avez tous citée, que si elle a une claire vision de ce que seront les commandes de l'Etat à moyen terme.

C'est aussi l'intérêt des pouvoirs publics, qui doivent s'accorder pour fixer le niveau de l'effort que la nation consacra à sa défense.

Enfin, plus généralement, c'est l'intérêt de tous nos concitoyens car la loi de programmation est l'occasion de débattre des moyens dont notre pays doit se doter pour faire face aux menaces qui pèsent sur sa sécurité. Dans une nation, y a-t-il débat plus important que celui qui traite de la sécurité, de la défense, de la protection vis-à-vis de l'extérieur ?

Certes, je le sais, les programmations qui se sont succédé depuis maintenant des décennies n'ont jamais été intégralement respectées et, personnellement, je le

regrette. Je sais mieux que personne ce qu'il en coûte de devoir renoncer à les appliquer, fût-ce pour réduire le déficit des finances publiques. Mais je suis convaincu, à condition qu'elle soit compatible avec les capacités financières de l'État, que mieux vaut une programmation que pas de programmation du tout.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Très bien !

M. le ministre de la défense. Du reste, si j'en crois ce que nous venons d'entendre, cette conviction est largement partagée sur ces bancs.

En réponse à plusieurs orateurs, qui ont exprimé des points de vue à vrai dire difficilement conciliables, je tiens à souligner que le calendrier retenu par le Gouvernement pour la mise au point de cette nouvelle programmation est réaliste. Je ne vois d'ailleurs pas comment il eût pu être différent.

René Galy-Dejean propose d'« inverser le processus actuel ». Il prône le vote, dès le début de l'année 1996, d'une « loi d'orientation militaire » dont l'objectif essentiel serait d'annoncer une série de réductions de dépenses sur la base de décalages ou d'abandons de programmes. Monsieur le député, nous ne pouvons pas prendre des décisions aussi lourdes dans la précipitation, sans avoir une vision globale de l'évolution de notre appareil de défense. Comme vous l'avez dit vous-même, nous sommes à la croisée des chemins, à la veille de bouleversements que vous n'hésitez pas à comparer à juste titre au bouleversement vécu par notre pays en matière de défense à la fin de la guerre d'Algérie.

Une telle situation ne mérite-t-elle pas que nous prenions le temps d'en mesurer sereinement toutes les implications ?

J'ajoute, monsieur le député, que votre analyse, dont les grandes lignes m'apparaissent courageuses, repose sur une estimation du niveau du budget d'équipement des armées que je ne puis cautionner. Comme c'est la règle dans ce genre d'exercice – vous le savez, et c'est la raison pour laquelle je ne voudrais pas qu'on engage de faux débats à ce sujet – les états-majors, les services examinent en effet, à ma demande, les conséquences de plusieurs hypothèses de ressources, mais rien ne permet de dire aujourd'hui que c'est celle sur laquelle vous avez construit votre argumentation qui sera retenue par le Président de la République et le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle je souhaite qu'en aucun cas on ne puisse l'avancer comme étant l'hypothèse « officielle ». (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. René Galy-Dejean. Je m'en réjouis !

M. le ministre de la défense. Au président Boyon, qui a indiqué il y a quelques jours à la presse « qu'il n'était pas du tout sûr qu'il y aurait une loi de programmation au printemps », je rappellerai que l'engagement du Gouvernement porte sur le dépôt d'un projet de loi avant la fin du printemps, c'est-à-dire à temps pour servir de référence au projet de budget qui sera mis au point pour 1997.

Cela répond donc à votre préoccupation car, sur tous les bancs, j'ai entendu dire que vous souhaiteriez avoir une boussole pour établir le budget pour 1997. Au fond, ce qui nous importe, c'est que le budget pour 1997 ne soit en aucun cas un budget d'attente ou de transition, pour reprendre vos expressions. Nous voulons qu'il mette

un terme à une période d'incertitude qui ne peut qu'exposer notre appareil de défense à des soubresauts incompatibles avec ses missions.

C'est pour cette raison que je ne puis non plus me ranger à la proposition d'Arthur Paecht d'une loi de programme qui ne serait votée qu'au printemps 1997.

J'ajoute que, si je comprends bien le souci qui l'anime, je ne souscris pas davantage, pour ce qui me concerne, à son idée de ne programmer qu'une partie seulement du titre V de la défense. L'équipement des armées est un tout que l'on ne peut dissocier qu'au risque de voir ce qui n'aura pas été programmé diminuer, mois après mois, année après année.

Dans ce cas-là, à quoi bon disposer de chars Leclerc si l'on ne commande pas, en même temps, leurs munitions, et si l'on ne peut ni les transporter ni les entretenir ?

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées, pour le soutien des forces. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle, monsieur le rapporteur spécial, je suis favorable à une loi de programmation. Et j'en déposerai le projet durant les mois à venir.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je précise d'ailleurs à M. Cova, qui se souciait des groupes aéronavals et du deuxième porte-avions, que nous aurons l'occasion d'en débattre à lors de la préparation de la loi de programmation et lors de son vote. En aucun cas je ne veux ce soir engager le débat sur le deuxième porte-avions. Ainsi que je l'ai dit, je souhaite que le porte-avions *Charles-de-Gaulle* soit admis fin 1999 et équipé de Rafale marine.

Je le réaffirme donc, mesdames, messieurs les députés, la France a besoin d'une nouvelle programmation dont la première annuité sera 1997.

Dans cette perspective, le projet de budget, que les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont déjà abondamment commenté, a pour caractéristique essentielle de préserver l'avenir. C'est ce que je peux appeler un budget de précaution.

Je rappelle les chiffres, en convenant avec vous qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. Je note cependant que cette complexité vaut pour l'ensemble du budget, qui se compare au budget rectifié de 1995, et qu'elle est en partie liée à la notion de crédits disponibles qui découle de la loi de programmation, notion sur laquelle je reviendrai.

Pensions comprises, le projet de budget s'élève à 241,4 milliards de francs. Rapporté au budget de 1995, il enregistre une diminution de 0,8 p. 100. Hors pensions, il s'établit à 189,6 milliards en termes de crédits budgétaires et à 195,6 milliards en termes de crédits disponibles. Toujours en termes de crédits disponibles, il est donc en retrait de 3,3 p. 100 par rapport au budget initial de 1995.

Avant d'analyser l'évolution du titre III et du titre V, je voudrais remercier Jean-Guy Branger pour son analyse très pertinente de la situation des services de soutien de forces : certaines de ses propositions sont d'ores et déjà en cours d'examen.

Comme l'a rappelé M. le rapporteur spécial Patrick Balkany, les crédits du titre III du ministère de la défense représentent une progression de 1,3 p. 100 en francs courants et une diminution de 0,8 p. 100 en francs constants.

Cette évolution a une double origine. En très légère augmentation en francs courants, les crédits de fonctionnement du ministère traduisent le souci du Gouvernement de ne pas réduire les activités opérationnelles des armées, tout en les associant à l'effort d'économie supporté par toutes les administrations de l'Etat. Mais, pour l'essentiel, c'est la croissance des dotations affectées aux rémunérations et aux charges sociales qui explique cette situation. A la suite des hausses concernant l'ensemble de la fonction publique intervenues au cours de l'année 1995, elles progressent en effet de 1,5 p. 100, toujours en francs courants.

Certains à cette tribune ont, à mon grand étonnement, regretté cette relative stabilité du titre III et estimé que les efforts demandés à la défense devraient être plus équitablement répartis entre le fonctionnement et l'équipement des forces. A ceux-là, je répondrai que je ne demande pas mieux ! Mais je suis obligé de tenir compte d'un certain nombre de contraintes et de réalités.

La réalité – et j'aimerais que chacun la garde en mémoire –, c'est que 75 des 100 milliards de francs du titre III financent les traitements des 600 000 personnes, y compris les appelés, qui travaillent au sein du ministère de la défense.

Celui qui aurait une recette permettant de réduire le titre III en termes significatifs sera toujours le bienvenu !

La réalité, c'est que les hausses déjà décidées des rémunérations de la fonction publique coûteront, en année pleine, plus de 850 millions de francs à la défense, alors que les suppressions d'emplois qui sont programmées et déjà organisées ne lui en rapporteront que 250.

Au passage, et pour bien montrer la réalité de l'effort du ministère de la défense à l'action de redressement de notre pays, je vous rappelle que les armées supporteront, en 1996, 80 p. 100 – je dis bien 80 p. 100 – des suppressions d'emplois de l'ensemble des administrations de l'Etat.

Ces suppressions d'emplois expliquent d'ailleurs les mesures de restructuration que j'ai annoncées, après les avoir décidées il y a un mois.

A ce propos, je voudrais rassurer M. Meyer en lui disant que je partage son souci de donner priorité à l'intérêt général lors des opérations immobilières que ces restructurations entraîneront.

La réalité, c'est aussi que, au cours des dix dernières années, les crédits de fonctionnement du ministère de la défense ont diminué de 21 p. 100 en francs constants.

La réalité, c'est enfin que les crédits nécessaires au financement des opérations extérieures, qui ne figurent pas dans son budget initial, ne lui sont que très inégalement remboursés en cours d'année.

Dans ces conditions et alors que, comme l'a justement souligné Pierre Favre dans l'un de ses rapports, les intérêts moratoires ne cessent d'augmenter au titre III des armées, comment peut-on sérieusement concevoir qu'ils constituent un « gisement d'économies » ?

D'autres, à cette même tribune, ont, au contraire, regretté que le budget de 1996 n'ait pas été l'occasion de remettre à niveau certaines dotations.

A ceux-là, je dirai que, dans le contexte actuel, le mérite du projet qui vous est présenté est de permettre au ministère de consolider la politique globale concernant toutes les catégories de personnel de la défense mise en place il y a deux ans, tout en maintenant le niveau de l'activité opérationnelle des forces.

Consolider cette politique globale, dont je viens de parler, c'est d'abord continuer à créer des emplois dans les domaines que le Livre blanc a considérés comme prioritaires. En 1996, 401 emplois nouveaux viendront ainsi renforcer les efforts déjà engagés en faveur de la projection des forces, de l'encadrement des unités, du renseignement et de la sécurité publique. Il s'agit des missions essentielles des armées.

Consolider cette politique, c'est également dégager les moyens nécessaires pour améliorer la condition des personnels civils et militaires du ministère. D'un montant équivalent à celui de cette année – 418 millions de francs – les crédits de 1996 permettront notamment d'engager la dernière tranche du plan Durafour, de poursuivre le plan d'amélioration de la condition ouvrière et d'assurer le financement de la première tranche d'un plan pluriannuel de revalorisation de la gendarmerie, qui est en cours d'élaboration.

Je tiens, à cette occasion, à rassurer Jean-Claude Asphe, qui se soucie justement du sort des personnels, en lui indiquant que l'annulation du décret à laquelle il a fait allusion constitue une simple régularisation juridique qui ne modifie en rien le régime indemnitaire des militaires.

Enfin, consolider cette politique, c'est prolonger les actions qui ont été lancées pour valoriser le service militaire : 32 millions de francs y seront consacrés, et l'accent sera mis sur les mesures susceptibles d'aider les jeunes appelés à trouver un emploi à l'issue de leur service national.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Maintenir l'activité opérationnelle des forces, qui conditionne leur niveau d'entraînement et donc leur disponibilité, tel a été mon second souci en ce qui concerne le titre III.

Au prix d'un effort d'économies qui portera sur les états-majors et sur les services centraux du ministère, les activités des armées – je pense aux cent jours d'entraînement annuels de l'armée de terre, aux cent jours à la mer de la marine et aux 180 heures de vol des pilotes de l'armée de l'air – devraient donc être maintenues, à moins que le Parlement ne décide, malheureusement, de les réduire, ce qu'à Dieu ne plaise.

J'en viens au titre V.

Vous connaissez son montant : en termes de moyens disponibles, il atteint 94,9 milliards de francs, constitués de 88,9 milliards de francs de crédits budgétaires, 5,2 milliards de francs de crédits de report et 0,8 milliard de francs de fonds de concours.

Le budget d'équipement des armées s'inscrit clairement en baisse – 7,8 p. 100 – par rapport au budget initial de 1995. Surtout, il est en retrait de 10,7 milliards de francs, soit 10,1 p. 100, par rapport au montant de la deuxième annuité de la loi de programmation.

Sur la lecture de ce budget, je tiens à souligner que je partage l'opinion de nombreux intervenants : le recours aux crédits de report et aux fonds de concours ne contribue à faciliter ni la gestion ni le contrôle des dotations allouées au ministère, bien que les montants en cause me paraissent plus accessibles que ceux des années précédentes et que le principe de leur utilisation figure en toutes lettres dans la loi du 23 juin 1994.

Je forme donc le vœu que la prochaine programmation ne retienne plus – et que l'on ne retienne plus jamais – la notion de crédits disponibles.

MM. Michel Meylan et Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre de la défense. De la même façon – je rejoins sur ce point M. Jean-Michel Boucheron –, il serait plus sain, à l'avenir, que les crédits destinés à financer des recherches duales soient clairement affectés au département ministériel qui en a l'utilisation. Cela éviterait à des administrations dont les vues ne sont pas toujours convergentes de procéder, en cours d'année, à des négociations, souvent fictives d'ailleurs.

Puisque j'évoque ces pistes de réforme, j'ajoute qu'il faudra bien, un jour, que figure au budget initial de la défense ou à celui des charges communes un minimum de crédits pour permettre aux armées de financer les surcoûts résultant pour elles de leur engagement dans des opérations extérieures. Cela vaut pour les dépenses de titre V, comme pour celles imputées sur le titre III.

Je reviens au budget de 1996 pour relever que, s'ajoutant aux réductions déjà supportées par les armées en juillet dernier – 8,4 milliards de francs – et à celles envisagées dans le prochain collectif, la nouvelle contribution qu'elles apporteront, l'année prochaine, à la résorption des déficits publics aura naturellement des répercussions, que les orateurs qui m'ont précédé ont bien analysées, sur la réalisation de nombreux équipements.

A ce propos, je tiens à souligner, à l'attention d'Olivier Darrason, que 5,5 milliards de francs seront consacrés, l'année prochaine, au programme Rafale. On ne peut donc parler d'abandon.

Les mesures qui ont été arrêtées, au terme d'un examen approfondi de la situation de l'ensemble des programmes, et après consultation du comité stratégique, répondent au double souci de limiter l'impact des économies demandées à la défense sur l'équipement des forces et de préserver la liberté de choix du pouvoir politique dans l'attente des décisions qui seront prises d'ici à la fin du printemps 1996.

Monsieur Boucheron, ce ne seront ni les techniciens, ni les technocrates, ni les conseillers en tout genre qui prendront les décisions, mais les hommes politiques !

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Néanmoins, il est bon, parfois, que les hommes politiques fassent préparer leurs décisions par des techniciens et des experts avant de trancher.

Pour atténuer les conséquences directes de l'effort financier qui leur était demandé, les armées ont d'abord tenu compte des retards constatés ou prévisibles dans le déroulement des programmes d'armement. Elles ont, par ailleurs, accentué leurs efforts de rationalisation de la gestion de leurs dépenses d'équipement. Elles se sont enfin attachées à réduire certains éléments de leur train de vie.

Pour le reste, le ministère s'est efforcé de respecter les orientations de la loi de programmation et de ne pas préjuger les décisions qui seront prises dans les mois qui viennent par le Président de la République et par le conseil de défense.

Comme l'ont souligné, notamment, les rapporteurs pour avis de la commission de la défense, nombre de programmes connaîtront, l'année prochaine, un moratoire. Les phases en cours – faisabilité, définition ou développement – seront achevées, mais le passage à la phase suivante ne sera décidé – dans des conditions à définir avec nos partenaires pour les programmes européens ou ceux réalisés en coopération – qu'au cours de l'année 1996. Tel est le cas, par exemple, de l'hélicoptère Tigre, des missiles Mica et Apache, de la famille des missiles sol-air futurs et des missiles antichar de troisième génération.

Bien que non conforme en termes financiers à la programmation, le projet de budget pour 1996 respecte cependant les principales orientations, qu'il s'agisse de la permanence de la dissuasion nucléaire, de la priorité donnée à notre politique spatiale ou du renforcement des autres capacités sur lesquelles le Livre blanc a mis l'accent.

A propos de la dissuasion, je veux rappeler à Jacques Baumel que la France consacre toujours un cinquième de son titre V à ses forces nucléaires.

Tous ces sujets ayant été longuement traités à cette tribune, je me contenterai d'insister, devant vous, sur la confirmation du caractère prioritaire de notre politique spatiale.

Initialement doté de 4 919 millions de francs en 1995, le budget spatial militaire a été ramené à 4 095 millions de francs après le collectif de juillet. En 1996, il devrait s'élever à 4 574 millions, donc progresser de 11,7 p. 100 par rapport au budget de 1995 rectifié.

Ainsi que cela a été souligné par M. Boucheron, dans son rapport pour avis, ce niveau de ressources autorise la poursuite de tous les programmes en cours : Helios 1 – dont le premier satellite a été lancé avec succès au cours de l'été – Helios 2, Osiris, devenu Horus, et Syracuse 2.

J'indique à tous ceux qui sont intervenus au sujet d'Helios que la décision de participation que nous attendons de la part de nos partenaires allemands devrait intervenir avant la fin de l'année. Il est vrai que ces derniers l'ont repoussée à plusieurs reprises. Cependant le Président de la République, le Premier ministre et moi-même sommes intervenus, chacun à son niveau, pour que les Allemands comprennent qu'il s'agit d'une décision d'avenir pour l'Allemagne, pour la France et pour l'Europe tout entière.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement. Très bien !

M. le ministre de la défense. En effet, chacun sait que s'il devait, demain, y avoir une guerre, elle serait une guerre d'informations, de renseignements et de communications. C'est pourquoi nous souhaitons que l'Europe puisse fonder une partie de sa politique de défense sur les satellites d'observation, en particulier sur Helios 2.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, ce que je voulais vous dire rapidement sur le titre V de mon ministère.

Plusieurs orateurs ont évoqué la préparation du prochain collectif de 1995 et l'arrêté d'annulation dont le ministre de l'économie et des finances a annoncé la parution pour permettre le maintien du déficit budgétaire de l'exercice 1995 au niveau fixé par le Gouvernement et le Parlement, en juillet dernier, c'est-à-dire 322 milliards de francs.

La défense participera-t-elle à ce nouvel effort d'économies demandé aux administrations de l'Etat ? Je peux vous répondre d'ores et déjà que, compte tenu de la gravité de la situation, la réponse est bien évidemment positive.

Quel sera le niveau de la contribution des armées ? Il est encore aujourd'hui trop tôt pour le dire. En revanche, je puis vous assurer que les chiffres qui circulent actuellement sont hautement fantaisistes. Je comprends que, pour des raisons diverses, M. Jean-Michel Boucheron cherche à forcer le trait. Mais de là à parler d'une réduction de 22 milliards de francs par an, il y a une marge !

Jusqu'à plus ample informé, les annulations supportées jusqu'à présent par les armées s'élèvent à 8,4 milliards de francs. J'ajoute que les crédits de report attendus, en provenance de la gestion précédente, ont été rattachés ce matin même à mon budget.

Je termine sur ce point en vous indiquant que mon souhait est que la contribution de la défense soit aussi voisine que possible de sa part dans le budget de l'Etat.

Après ces considérations strictement budgétaires, je veux élargir ma réflexion à l'avenir de notre industrie d'armement, ou à notre industrie de défense, pour reprendre l'expression de Daniel Colin, puisque plusieurs d'entre vous ont abordé cette question.

Nous sommes, en effet, confrontés à une situation préoccupante, puisqu'il nous faut, à très court terme, accompagner sa profonde transformation en respectant deux contraintes contradictoires par certains aspects : notre pays doit conserver, pour garantir son indépendance, sa propre base industrielle et technologique ; l'Etat ne peut plus développer seul des programmes qui deviennent de plus en plus onéreux, grèvent son budget, provoquent des déficits qui sont désormais insupportables.

Aujourd'hui, notre industrie de défense, la deuxième du monde occidental après celle des Etats-Unis, connaît une crise profonde, laquelle trouve son origine, au-delà de la baisse des budgets, dans nos structures, notre organisation et nos méthodes d'acquisition. Elle trouve également son origine dans la crise que traverse l'industrie aéronautique et dans la contraction des marchés de défense dans le monde. Elle trouve enfin son origine dans la crise monétaire qui secoue actuellement tous les pays.

La structure de l'industrie de défense française a très peu évolué durant les quinze dernières années. Je dis bien durant les quinze dernières années, monsieur Boucheron, car cette situation n'est pas nouvelle. On se saurait faire remonter le problème à seulement un ou deux ans. Or nos groupes industriels du secteur ont généralement une taille qui, dans un contexte de réduction des dépenses publiques et d'accroissement des coûts, ne leur permettra pas d'affronter la concurrence.

En matière d'organisation et de méthodes d'acquisition, le modèle français a fait ses preuves et il ne s'agit pas de sous-estimer ses réussites technologiques je serais bien le dernier à le faire. Aujourd'hui cependant, les coûts ont crû à tel point qu'il est désormais impossible pour un pays comme le nôtre de développer seul de nouveaux programmes d'une importance comparable à celle du Rafale.

Desserrer la contrainte financière exige l'accroissement de la compétitivité des entreprises et la définition de relations claires entre l'Etat et les industriels afin que chacun assume au mieux son rôle de gestionnaire. Tel est l'objet de la réforme en cours sur la maîtrise des coûts des programmes d'armement. La notion de responsabilité doit être désormais au cœur des relations entre l'Etat et l'industrie.

En ce qui concerne l'Etat, la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des programmes doit être partagée entre les états-majors et la délégation générale pour l'armement. Mieux cerner le coût de chacune des décisions prises en la matière, de la plus importante à la plus anodine en apparence, constitue un véritable impératif. Plus généralement, l'Etat actionnaire doit progressivement s'effacer devant l'Etat garant de l'indépendance nationale et de la bonne utilisation des deniers publics. (« Très bien ! » sur

de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Au-delà, l'Etat doit s'interroger sur l'organisation des activités industrielles qu'il assure lui-même. C'est d'ailleurs l'objet – nombre d'entre vous l'ont rappelé – du groupe de travail sur l'avenir de la DCN. A cette occasion, je vous indique que le groupe de travail a invité tous les élus concernés à exprimer leur point de vue.

En ce qui concerne les industries de défense, retrouver des marges de manœuvre passe par une double ouverture : une ouverture vers le civil – et toutes les industries de la défense au monde, toutes, se sont ouvertes vers le civil –, qui aura l'avantage de favoriser le développement d'une véritable culture concurrentielle et d'assurer une synergie entre technologies civiles et technologies militaires ;...

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. ... une ouverture vers l'Europe, qui doit devenir une dimension naturelle pour nos entreprises, leurs alliances et leur marché. Si aujourd'hui, sur bien des marchés, les Etats-Unis offrent des prix plus compétitifs que les nôtres, c'est parce qu'ils se reposent sur un marché suffisant pour rentabiliser leurs productions, leurs recherches, leur développement et ainsi avoir des prix de revient qui leur permettent ensuite de conquérir le monde.

Alliances industrielles et coopération sur les programmes sont les deux volets indissociables d'une même politique. La constitution de groupes européens puissants dans le secteur de l'armement ne peut se concevoir – je reprends la formule utilisée par le Président de la République au salon du Bourget – sans « l'expression d'une préférence européenne », véritable choix volontaire qui dépasse les intérêts financiers immédiats pour privilégier une stratégie de défense européenne à long terme.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Croyez bien que le ministre de la défense que je suis a regretté les décisions qui ont été prises par des pays amis pour l'acquisition d'hélicoptères.

M. Patrice Martin-Lalande. Décisions scandaleuses !

M. le ministre de la défense. Ces évolutions, tout comme le réexamen par le comité stratégique des programmes engagés, se traduiront inmanquablement par des restructurations des entreprises du secteur de l'armement ; il faudra évidemment les accompagner par des mesures adaptées. L'Etat, pour sa part, assumera tout son rôle.

Je proposerai – comme je l'ai déjà indiqué à l'Assemblée – un plan d'adaptation économique et social pour l'industrie d'armement.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est indispensable !

M. le ministre de la défense. Il sera étudié avec les direction des sociétés et décliné branche par branche, entreprise par entreprise, bassin d'emplois par bassin d'emplois si nécessaire. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du rassemblement pour la République.) C'est la raison pour laquelle il ne m'est pas possible aujourd'hui de donner une définition générale de l'action qu'entreprendra l'Etat, car je suis tout à fait convaincu que l'approche sera différente selon les bassins d'emplois, les entreprises ou les branches.

M. Etienne Garnier. Très bien !

M. le ministre de la défense. Les mesures que comprendra ce plan seront ensuite mises en œuvre après consultation des partenaires sociaux ; je le confirme.

Le ministère de la défense ne pourra pas, cependant, fournir seul l'ensemble de l'effort nécessaire. Comme certains d'entre vous l'ont souligné, il s'agit autant d'industries de défense que d'emploi ou d'aménagement du territoire. Or le ministère de la défense ne peut assumer, à lui seul, toutes les tâches d'un Etat. Si j'ai la ferme volonté de ne rien négliger, je veillerai aussi à ce que chacun prenne sa part de responsabilité. Les industriels devront faire au Gouvernement des propositions afin qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils indiquent ce qu'ils souhaitent. Les organisations syndicales seront invitées à prendre part aux négociations de branche ou d'entreprise. Les collectivités territoriales pourront et même devront s'engager afin d'ordonner les mesures envisagées autour de projets locaux, surtout s'il s'agit de projets d'aménagement du territoire. A cet égard, les services du ministère élaborent actuellement des conventions pilotes qui seront conclues avec les régions pour les aider à trouver les meilleurs moyens de gérer, sur place et de manière pragmatique, les adaptations de l'activité industrielle des bassins concernés. Les premières conventions seront discutées et signées dans les prochaines semaines.

Au moment où l'adaptation de notre effort s'accompagnera de restructurations au sein de notre outil industriel, il est aussi nécessaire d'engager une réflexion d'ensemble sur les conditions d'un nouvel élan de nos exportations de matériels.

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. le ministre de la défense. J'ai été préoccupé, sinon inquiet, lors de récents déplacements à l'étranger, de constater que nos industries pèchent moins par leurs produits, qui sont souvent de qualité excellente, que par leur service après-vente ou le suivi des exportations. C'est pourquoi le Premier ministre vient de confier à M. Bruno Durieux, ancien ministre du commerce extérieur, mission de lui proposer, d'ici à la fin janvier, un ensemble d'orientations concrètes pour aider notre pays à occuper, sur ce marché, la place qui lui revient.

La défense, vous le savez bien, mesdames, messieurs les députés, n'est pas seulement affaire de moyens. Les chiffres, les programmes d'armement ne disent pas tout. Soyons clairs : la mise en œuvre de ce budget comme la poursuite de l'action de réflexion et de programmation exigent une volonté politique affirmée. Elle existe, et nous pouvons d'ores et déjà en dresser un bilan. Il tempépera – je l'espère – l'hypocondrie collective que les Français se plaisent parfois à cultiver. Il servira – j'en suis persuadé – à combattre efficacement, dans le domaine de la défense, la tentation du scepticisme, du doute, de la résignation, quand ce n'est pas le penchant pour le défaitisme. Je ne crois donc pas inutile de procéder ensemble en quelques instants à un bref exercice de mémoire.

En Bosnie, au plus fort de la crise des casques bleus retenus en otages, le Président de la République a, d'emblée, marqué les limites de l'intolérable et de l'humiliation. Par des consignes de résistance et de détermination, qui ont abouti à la reprise du pont de Verbanja, il a opéré une rupture avec une politique d'impuissance et d'hésitation, qui n'avait fait qu'encourager la violation du droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette fermeté retro-

uvée, en donnant un coup d'arrêt à la logique imposée par le rapport de forces, a véritablement conditionné les avancées décisives du processus de paix. Chacun, dans le monde, en Grande-Bretagne, comme aux Etats-Unis, en Allemagne, comme dans tous les autres pays européens, s'accorde à le reconnaître.

En décidant de mener à son terme une indispensable série d'essais nucléaires, le Président de la République refusait également la facilité. Son choix d'assumer, dans la transparence et sans louvoyer, les conséquences politiques d'une décision nécessaire sera à porter à l'honneur de l'homme d'Etat. Il démontre qu'à l'heure du « politiquement correct », la démocratie d'élection est capable de résister à la démocratie d'opinion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il constitue l'illustration que la France, pays souverain, n'hésite pas à prendre toutes ses responsabilités sur le plan international.

Notre démarche commence d'ailleurs à être mieux comprise : après la reconnaissance, par la Commission et le Parlement européens, de la sécurité et de la transparence dans lesquelles se déroulent nos essais, l'idée fait son chemin qu'on ne construit pas la paix sur des rêves ou sur des utopies.

Puisque j'évoque la dissuasion, je répondrai à Jacques Baumel que l'avenir du centre d'expérimentation du Pacifique fera l'objet d'un examen approfondi avec le gouvernement du territoire. En tout état de cause, pendant les deux ans qui viennent après la fin des essais, la France sera encore présente car elle assurera la reconversion des installations après avoir négocié l'avenir de ce centre d'expérimentation du Pacifique. Il est bien évident que nous ne quitterons pas ces installations sans leur avoir fixé une nouvelle destination.

Enfin, le Gouvernement fait preuve, face à la vague actuelle d'attentats, d'une détermination qui répond au sang-froid manifesté par nos compatriotes. Dans la lutte contre les nouveaux dangers intérieurs dont le terrorisme fait, hélas ! partie, la défense joue un rôle essentiel. Sa participation au plan Vigipirate, qui mobilise quotidiennement plus de 20 000 militaires des trois armées et de la gendarmerie, n'en est que l'aspect le plus récent. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La gendarmerie, qui prend en permanence une part prépondérante dans ce combat, relève – je le rappelle – du statut militaire ; elle partage avec l'ensemble de la communauté de défense une culture et des valeurs auxquelles les gendarmes sont particulièrement attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les gendarmes n'assurent pas seulement la protection des personnes et des biens ; présents sur l'ensemble du territoire, sensibles à toutes les évolutions démographiques et sociales, ils contribuent de façon irremplaçable au maintien de la cohésion nationale. Je pense en particulier à l'action menée par la gendarmerie dans les quartiers difficiles, qui fait d'elle un partenaire à part entière de la politique de la ville.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il est du devoir des responsables publics de veiller au meilleur emploi de ces forces de sécurité, de proximité et d'intégration, et de

leur assurer un traitement équitable. Je m'y suis employé dès mon arrivée à la tête du ministère de la défense, et – je le dis à M. Pujade – je poursuivrai dans cette voie.

La priorité accordée au budget de la gendarmerie a été confirmée. Ainsi le budget de la gendarmerie sera-t-il le seul, au sein du budget de la défense, à autoriser des créations nettes d'emplois, avec 205 emplois supplémentaires en 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans le même esprit, les crédits de fonctionnement de la gendarmerie progresseront de 3,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Enfin, la condition des personnels de la gendarmerie fera l'objet de la plus grande attention : d'ores et déjà, une provision, inscrite dans le projet du budget pour 1996, permettra de prendre un certain nombre de mesures en faveur des personnels de la gendarmerie.

L'affirmation de cette volonté politique, dont je viens de donner un bref aperçu – Bosnie, essais nucléaires, bataille pour la sécurité avec Vigipirate – suppose un accord profond sur la vocation de la France à peser dans le monde. Je veux parler, mesdames, messieurs les députés, de la vocation de la France à demeurer une puissance nucléaire, à s'affirmer comme puissance européenne, à manifester partout la portée de son engagement international.

Par sa décision de reprendre une série limitée d'essais, le Président de la République a confirmé la place centrale occupée par la dissuasion nucléaire dans notre politique de défense ; je n'y reviendrai pas. Dans un monde imprévisible, seule l'arme nucléaire peut dissuader un éventuel agresseur de s'en prendre à nos intérêts vitaux.

Conscients de cette réalité, tous les membres de la majorité parlementaire s'accordaient, avant mai 1995, sur la nécessité d'assurer à long terme la crédibilité et la fiabilité de la dissuasion. Chacun se souvient des discours de François Léotard à ce sujet. Mais cohabitation oblige, le Livre blanc et la loi de programmation militaire laissaient planer une incertitude sur le nombre et la nature des composantes nucléaires futures. Dans le cadre du comité stratégique, les réflexions menées sur ce sujet serviront à préparer les décisions du Président de la République.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Toujours le comité stratégique !

M. le ministre de la défense. La réaffirmation par la France de son statut de puissance nucléaire est indissociable de sa politique de puissance européenne. Sauvegarder la capacité de la dissuasion française, c'est préserver, pour demain, une part essentielle de l'indépendance stratégique de l'Europe. C'est la raison pour laquelle la France, par la voix du Président de la République et du Premier ministre, a proposé à ses partenaires d'engager une réflexion commune sur une « dissuasion concertée ».

Cette annonce importante repose sur la conviction que cinquante années de réconciliation et de dialogue mutuel entre les Européens, en particulier entre la France et l'Allemagne, ont fait émerger, pour reprendre les termes du général de Gaulle, un « espace stratégique commun ». Cette annonce signifie que les intérêts vitaux de la France ont depuis plusieurs années un horizon plus politique que géographique.

Le dernier sommet franco-britannique a d'ailleurs été l'occasion d'engager publiquement un dialogue essentiel. Pour la première fois, nos deux pays ont proclamé la communauté de nos intérêts vitaux. Le Président Chirac

comme le Premier ministre John Major sont convenus de s'engager sur la voie d'un « renforcement mutuel de la dissuasion, dans le respect de l'indépendance de nos forces nucléaires ». Je souhaite que ce nouvel élan dans la coopération stratégique entre la France et la Grande-Bretagne marque le début d'une réflexion commune avec l'ensemble de nos partenaires européens.

Les progrès concrets que nous avons réalisés sur la voie d'une défense commune me donnent bon espoir. Avec les Britanniques, nous venons d'inaugurer le groupe aérien européen et d'annoncer un élargissement de la coopération navale. La qualité de notre coopération de défense n'est plus à démontrer sur le terrain, comme l'atteste l'action de la force de réaction rapide en Bosnie, qui est composée d'unités françaises, britanniques et néerlandaises.

Rien n'aurait été possible, rien ne serait possible sans la France et l'Allemagne, qui jouent un rôle d'impulsion essentiel, comme en témoigne le Conseil de défense franco-allemand. C'est à partir d'un noyau franco-allemand, vous le savez, que s'est constitué le corps européen, auxquels se sont joints la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg. Plus généralement, les exercices communs, les échanges entre militaires, l'implantation d'officiers de liaison constituent les moyens d'un rapprochement concret.

Dans le même esprit, la décision récente de créer une structure bilatérale franco-allemande est destinée à jeter les bases d'une future agence européenne de l'armement. C'est d'ailleurs avec l'Allemagne que la France a développé le plus grand nombre de coopérations dans ce domaine.

Enfin, la coopération de défense avec nos partenaires de l'Europe du Sud, qui partagent avec nous des intérêts majeurs de sécurité, est aujourd'hui tout à fait prometteuse. J'en veux pour preuve la création, à l'initiative de François Léotard, de l'Eurofor et de l'Euromarfor, ainsi que la coopération en matière d'espace et de renseignement.

Ces progrès de l'Europe de la défense s'inscrivent en pleine cohérence avec le renouveau de l'Alliance atlantique, que nous appelons de nos vœux. L'Europe, qui existe économiquement et politiquement, doit désormais s'affirmer sur le plan militaire, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Alliance.

Accentuer nos coopérations, prendre des positions communes sans pour autant les imposer à nos partenaires, voilà qui permettra aux Européens de se rapprocher et, du même coup, d'acquérir une plus grande visibilité au sein d'une alliance renouée. Un *aggiornamento* s'impose pour faire de l'Alliance un organisme de sécurité équilibré. C'est ce qu'a proposé le Président de la République en suggérant l'adoption d'une nouvelle charte transatlantique.

Acteur essentiel d'une identité européenne de défense en formation, partenaire incontournable de l'Alliance atlantique, la France est également une puissance qui prend toute la mesure de ses responsabilités internationales. Il s'agit en particulier de responsabilités historiques, notamment en Afrique. Elles s'expriment à travers les accords de défense et de coopération passés avec un certain nombre d'Etats. L'intervention des militaires français aux Comores est la dernière illustration de notre fidélité à nos engagements. La stabilité politique et la paix sont, en effet, la première condition du développement et des progrès sur la voie de la démocratie.

La France assume en outre pleinement sa responsabilité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies en participant significativement à la prévention ou à la résolution des crises. Notre pays est ainsi, depuis plusieurs années, le premier contributeur – je dis bien : le premier contributeur –, aux opérations internationales de maintien de la paix.

Je ne saurais conclure sur ce thème sans rendre un hommage appuyé aux militaires français qui, hier au Cambodge, en Somalie ou au Rwanda, aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie, agissent pour la plus belle cause qui soit. Les résultats si précieux et si fragiles que nous enregistrons aujourd'hui en Bosnie constituent la victoire personnelle des militaires français de la FORPRONU et de la force de réaction rapide, la récompense de tous ceux qui ouvrent les routes, déminent, favorisent, avec le rétablissement de l'eau et de l'électricité, le tout début, le début fragile du retour à la paix.

En leur rendant hommage, je ne peux manquer de penser à nos deux pilotes retenus par les Serbes.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine. On ne sait par qui ils sont retenus !

M. le ministre de la défense. Leur sort constitue pour moi, comme pour l'ensemble du Gouvernement, une priorité essentielle. Je veux assurer la représentation nationale que le Gouvernement, en particulier le ministère de la défense, a fait, fait et fera tout pour les récupérer. Notre représentant dans les négociations en cours l'évoque régulièrement et fermement. Nous considérons effectivement que plus il y aura de progrès dans ces négociations, plus l'incertitude qui demeure sur le sort de ces deux pilotes deviendra insupportable, intolérable. Je tiens ici à saluer la fermeté d'âme et la dignité exemplaires de leurs familles.

Aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, nous n'avons plus aucun prétexte pour tergiverser, éluder ou différer : face à la situation de la France, tout doit être mis en œuvre pour lutter contre les déficits publics, cause de notre chômage endémique. Si l'exigence de solidarité entre toutes les composantes de la nation ne l'imposait pas, le souci de garantir la pérennité de l'esprit de défense suffirait à justifier la participation des armées à cet indispensable effort collectif.

Il ne peut y avoir de défense forte dans un pays affaibli, fracturé, sclérosé.

Il ne peut y avoir de sécurité quand l'unité nationale est sapée par les injustices et l'inégalité des chances.

Il ne peut y avoir d'élan pour protéger notre pays quand la cohésion sociale est minée par les effets des déficits publics.

Rien ne servirait de disposer de moyens militaires, aussi sophistiqués soient-ils, si la France, divisée, n'était plus en mesure d'assurer ses responsabilités ni ses missions, si la France, en proie au doute, n'avait plus les capacités humaines d'aller défendre, à l'extérieur de ses frontières, l'idée qu'elle se fait de l'homme et de ses droits, si les Français, repliés sur eux-mêmes, révoltés pour certains, désespérés pour d'autres, refusaient de participer à la défense de leur propre pays en perdant le goût d'être ensemble, en perdant le goût de la République.

Lutter contre le chômage en réduisant les déficits et le poids de la dette publique, retisser les liens distendus ou déchirés, voilà les premiers moyens de restaurer la communauté des citoyens, de rétablir l'attachement à la nation, de cultiver l'esprit de défense. Dans cette perspec-

tive, rien ne serait plus dangereux que d'opposer radicalement raisonnement financier et logique militaire. Une approche totalement autonome du budget de la défense ne pourrait relever que de l'autisme.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre de la défense. Comme l'a rappelé Philippe Briand en citant le général de Gaulle, « à la base de la défense du peuple, il y a le peuple ».

L'essentiel, aujourd'hui, c'est que le Gouvernement exprime une vision, trace une cohérence d'ensemble et redevienne le garant du long terme. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, en vous demandant de voter ce budget, non par résignation, mais par raison, je ne m'adresse pas aux élus de circonscriptions particulières, je m'adresse aux élus de la nation. C'est à ce titre que j'en appelle à votre responsabilité et à votre sens de l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions.

J'appellerai les différents orateurs par périodes de quinze minutes pour chaque groupe.

Nous commençons par le groupe RPR.

La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Compte tenu de la hauteur des propos de M. le ministre de la défense, en particulier dans sa conclusion, et des points fondamentaux qu'il a évoqués, j'essaierai de m'en tenir, moi aussi, à ce niveau et à ne pas descendre trop vite, comme il nous l'a aimablement signalé, à celui de nos circonscriptions.

Cela m'amène, monsieur le ministre, à reprendre deux mots de votre intervention, deux mots fondamentaux, à condition de tenir bon, vous comme nous. Face à la situation de la France, avez-vous dit, et du monde, d'ailleurs, il n'est plus « question de tergiverser ni d'éluder ». Je veux donc vous interroger rapidement sur les choix que vous serez très précisément amené à faire dans deux domaines particuliers et, je l'espère, en restant dans la logique des propos que vous avez tenus sur le comportement de l'État par rapport aux industries, privées ou publiques.

Tout d'abord, j'ai été très frappé – je vous l'ai d'ailleurs écrit – que vous ayez eu le courage d'oser, dans une double page, dire des choses plus claires que ce que nous avons l'habitude d'entendre. Voilà qui est un bon signe, peut-être pas définitif, mais un bon signe quand même. Vous avez, en effet, monsieur le ministre, parlé de ce pivot européen qu'est Aérospatiale et vous avez dit ce qu'il fallait dire. Le ministre attend du président Gallois un plan de restructuration industriel, financier et bien entendu social. Malheureusement, le président Gallois répond : « Je ne peux pas présenter de plan parce que je n'ai pas les arbitrages définitifs du Gouvernement. » C'est ce que l'on appelle un serpent qui se mord... je ne sais quoi ! (*Sourires.*)

C'est très sérieux, monsieur le ministre. Il ne peut être acceptable – en tout cas, comme beaucoup d'autres ici, je ne suis pas prêt à l'accepter – que la politique nouvelle de ce pivot européen qu'est le groupe Aérospatiale dont nous sommes tous fiers, commence par la mise à la porte de 4 000 à 5 000 personnes ! Nous ne l'accepterons pas et nous attendrons sagement votre conseil de principe, à savoir que M. Gallois commence au moins par vous pré-

senter, ce qu'il n'a pas fait depuis des années, l'« esquisse de l'esquisse » d'une véritable politique de restructuration, de rénovation à tous égards, au lieu de se contenter de demander des départs en retraite anticipée à cinquante-trois ans auprès de votre collègue ministre du travail. Ce n'est pas ainsi que l'on gère les entreprises !

J'en viens ensuite, très rapidement, aux bateaux. Là aussi, monsieur le ministre, je vous demande de ne plus occulter la réalité. Vous l'avez dit avant moi, bien que vous n'ayez pas employé ce mot. Il faut cesser d'invoquer éternellement les difficultés, notamment sur le plan social, car si, dans les arsenaux, le statut d'ouvrier d'Etat est inattaquable, il est essentiel qu'il en soit de même pour les personnels des chantiers civils. Il faut aussi cesser de dire que ce rapprochement des uns et des autres – problème que M. Bonnet connaît bien – ne peut être l'objet de d'un acte et d'une volonté politiques.

Je reprends vos deux verbes, monsieur le ministre : on ne peut plus éluder, on ne peut plus tergiverser. Si vous ne faites rien, la situation sera pire, car si je parle du court terme, c'est pour mieux assurer le moyen terme. Qu'il s'agisse des avions ou des bateaux, si vous ne vous engagez pas dans la bonne voie, celle notamment que vous avez évoquée pour les avions – mais pas encore à propos des bateaux –, ce sera pire après qu'avant. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Monsieur Garnier, vous venez de consacrer cinq minutes à poser votre question. Si chacun fait de même, vous voyez à quelle heure de la nuit nous terminerons avec vingt questions ! Je vous prie, mes chers collègues, de ne pas vous appuyer sur le précédent créé par notre ami Etienne Garnier pour dépasser indûment votre temps de parole. Je vous demande d'essayer de vous limiter aux deux minutes qui vous sont imparties.

M. Etienne Garnier. Excusez-moi, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je vais essayer de rattraper le temps qui vient d'être perdu...

M. Etienne Garnier. Perdu par qui ? Pardon ! Vous voulez que je m'en aille ?

M. le ministre de la défense. Monsieur le député Garnier, j'ai été très clair. Premièrement, je vous l'ai dit, le Gouvernement ne se substituera pas aux entreprises de l'industrie de défense. En d'autres termes, Aérospatiale comme la DCN prendront leurs responsabilités. J'ai demandé à M. Gallois qu'il veuille bien me faire parvenir un plan de reconversion, de restructuration, d'évolution, de développement de son entreprise, et c'est en fonction de ce plan que des décisions seront prises.

Deuxièmement, le chiffre annoncé de 4 000 ou 4 500 suppressions d'emploi résulte d'une appréciation avancée devant le comité d'entreprise, mais il n'y a pas de procédure engagée aujourd'hui,...

M. Etienne Garnier. Demandez à M. Barrot !

M. le ministre de la défense. ... car il est bien évident que cela doit s'insérer dans un plan de reconversion.

Troisièmement, sur la DCN, je vous l'ai dit, un groupe de travail a été mis en place. Ce groupe de travail auditionne des députés comme des entreprises.

M. Etienne Garnier. Pourquoi pas moi ?

M. le ministre de la défense. Tous les députés concernés peuvent demander à être auditionnés.

M. Etienne Garnier. Aucun de nous ne le savait !

M. le ministre de la défense. Dans ce cas, vous le demanderez ! Ensuite, tous les industriels concernés devront présenter des propositions au ministère avant la fin du mois de décembre.

M. Etienne Garnier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, je crois profondément à la nécessité d'une force de dissuasion nucléaire. Je crois aussi à la fiabilité de la nôtre et, au-delà des déclarations de principe ou d'opportunité, à l'intérêt d'en faire partager l'avantage et le coût à l'Union européenne. Mais les bouleversements géopolitiques intervenus en 1989 ont changé la nature des menaces : si la notion de conflit planétaire s'estompe, celle des conflits régionaux grandit, avec le risque redoutable de la dispersion des armes nucléaires.

Le Président de la République en a déjà tiré une première leçon en annonçant la fermeture du site du plateau d'Albion. Notre force stratégique repose désormais sur nos sous-marins nucléaires, dont la mobilité, la quasi-invulnérabilité et la puissance de feu en font l'outil essentiel de notre force de dissuasion. Pour les conflits plus limités, nous disposons d'armes tactiques permettant de circonscrire la destruction nucléaire à la neutralisation d'objectifs précis. Le missile air-sol porté par nos Mirage en est une, intéressante, certes, malgré son coût et ses inconvénients, notamment la vulnérabilité et la disponibilité liée aux conditions météorologiques.

La force Hadès, avec une tête nucléaire ou une charge conventionnelle, est une autre arme tactique, complémentaire, caractérisée par une grande souplesse d'emploi, une belle précision, un coût de fonctionnement modeste, une mobilité et une invulnérabilité étonnantes. Qui plus est, parce qu'elle est aérotransportable ou projetable à grande distance, et grâce aux liaisons par satellite, elle peut à la fois s'intégrer dans un système européen de défense et s'expatrier sur un théâtre d'opération extérieur.

Monsieur le ministre, si la composante navale, indiscutable, n'appelle pas de remarque particulière, comment envisagez-vous l'avenir de la seconde composante, actuellement dotée à la fois de missiles air-sol et des missiles sol-sol de la force Hadès ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le programme Hadès a été lancé en 1982 et achevé en 1992. Ce système est aujourd'hui en position de veille technique opérationnelle, ce qui permet d'entraîner les personnels et de revenir en configuration pleinement opérationnelle si le Président de la République le décidait.

Sans préjuger des choix politiques futurs qui seront décidés en conseil de défense sur proposition du comité stratégique, la force Hadès, arme nucléaire destinée à jouer le rôle d'ultime avertissement, conserve aujourd'hui la mission de garantir le maintien du savoir-faire des personnels et la disponibilité des matériels pour permettre une éventuelle remontée en puissance.

Je ne peux vous en dire plus, puisque le conseil de défense doit statuer dans les prochains mois. Je rappelle simplement que la date limite de service de ce système est actuellement fixée à 2012. En d'autres termes, jusqu'en 2012, il peut rester en état de veille technique.

En tout état de cause, le Président de la République statuera dans les mois qui viennent sur le sort à réserver aux forces Hadès.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Cousin.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le ministre, la direction des constructions navales, vous le savez mieux que personne, est certainement l'un des plus grands ensembles industriels nationaux. Elle représente, sur le plan quantitatif, 25 millions d'heures de travail, 18 milliards de chiffre d'affaires, 24 000 personnes et 500 millions de francs d'investissements chaque année depuis trois ans pour conforter l'outil industriel. Mais l'aspect qualitatif est tout aussi exceptionnel et nombre de pays nous envient l'excellence de ses techniques et de ses savoir-faire.

En raison des contraintes budgétaires, juridiques et commerciales que fait peser sur elle son statut archaïque, la DCN n'apparaît plus adaptée pour affronter les temps difficiles à venir. L'inexorable diminution du plan de charge des constructions neuves au début du siècle prochain ne pourra être compensée que par un dynamisme accru des exportations et des alliances européennes. Faut-il pour autant imaginer les solutions les plus extrêmes pour réformer une structure dont l'état-major de la marine ne saurait se priver ?

C'est dans ce contexte, monsieur le ministre, que vous avez créé le 13 septembre un groupe de travail sur l'avenir de la DCN. Ce groupe rendra ses conclusions dans les deux mois qui suivent et vous devrez alors prendre des décisions importantes sur le statut de nos arsenaux, dans le respect, je le souhaite, des droits acquis par leurs personnels.

Je souhaiterais que vous confirmiez à la représentation nationale qu'en aucun cas il ne sera décidé de privatiser la DCN ou de la démanteler en établissements distincts, condamnés à une lente anorexie, faute de conserver ensemble la taille critique d'un grand groupe industriel.

Pouvez-vous nous confirmer que ne seront pas adoptées les solutions hasardeuses qui consistent à essayer de conforter les entreprises privées en difficulté, en brisant l'outil public remarquable qu'est la DCN et en opérant des transferts de commandes qui reviendraient à déshabiller Paul pour habiller Pierre, selon l'expression populaire ?

Ce ne sont pas seulement les élus des bassins d'emplois concernés, mais bien toute la population qui y vit et les personnels de la DCN qui attendent une réponse rassurante de votre part.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, il n'est nullement question de démanteler la DCN, mais d'assurer sa modernisation, et par là même sa pérennité, car tous les observateurs et tous les analystes vous diront que, si des réformes ne sont pas engagées, elle se heurtera à des difficultés insurmontables.

Il est vrai que la DCN a un savoir-faire exceptionnel, des compétences particulières, des techniques reconnues, une expérience qui fait l'envie de nombre de chantiers navals dans le monde. Pour toutes ces raisons, il est indispensable que la France la protège et en fasse une entité rentable et permettant de garantir l'emploi des salariés qui y travaillent.

Afin d'atteindre ce double objectif, j'ai demandé au délégué général pour l'armement de constituer un groupe de travail pour réfléchir à toutes les possibilités qui pou-

vaient se présenter pour adapter la DCN aux conditions du monde moderne et à la concurrence, et de me faire des propositions avant la fin de l'année.

Trois principes doivent être respectés :

Premièrement, préserver les atouts que possède la DCN, dont certains sont remarquables, notamment la qualité du personnel, sa compétence et son savoir-faire qui font souvent l'admiration de ceux qui la découvrent ;

Deuxièmement, intégrer les préoccupations des personnels, préoccupations sociales et économiques ;

Troisièmement, garantir la capacité de la DCN à équiper notre marine des bâtiments de combat modernes dont elle a besoin et à figurer dans une position plus concurrentielle sur le marché de l'exportation.

Voilà simplement ce que je peux vous dire aujourd'hui. A la fin du mois de décembre et dans le courant du mois de janvier, je pourrai sans doute vous donner des éléments beaucoup plus concrets, car, à partir des conclusions du groupe de travail, mon ministère prendra un certain nombre d'orientations.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre, permettez-moi d'associer mon collègue Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes, à ma question.

Vous avez indiqué, lors d'une réponse à une question d'actualité, sur la situation à GIAT-Industries : « L'Etat n'est pas disposé à élaborer sa politique de défense en fonction des problèmes rencontrés par nos industries d'armement, mais en fonction de la sécurité de notre pays. »

Sachant qu'il était possible, pour la France, de toucher des dividendes de paix et sachant que l'industrie de défense doit, avant tout, être au service de notre politique de défense et non l'inverse, nous ne viendrons pas critiquer ce postulat.

Il n'empêche que cette affirmation constitue de fait, si ce n'est en principe, un changement majeur de la politique française dans ce domaine. Jusqu'alors, l'une des raisons principales, si ce n'est la raison principale, du maintien par la France d'un budget d'équipement élevé, était la nécessité de maintenir le niveau technologique et le plan de charge de notre industrie de défense en vue de la placer en situation favorable pour aborder les restructurations européennes et ainsi faire face à la concurrence américaine.

Aujourd'hui, et alors même que le comité stratégique n'a pas rendu sa copie, il est clair que cette politique a pris fin et que, par défaut, une autre politique a été mise en place. Je ne suis pas certain, d'ailleurs, que ce changement de politique au milieu du gué soit la meilleure façon de procéder. Mais passons !

Ma question est à la fois simple et complexe : quelle est votre politique industrielle ? Et sous cette interrogation générale se posent plusieurs questions.

Premièrement, quelle est votre stratégie pour l'industrie d'armement ? L'exemple du plan de charge de l'arsenal d'Indret en Loire-Atlantique est particulièrement révélateur. Cet établissement spécialisé dans la propulsion nucléaire risque de se trouver gravement en sous-charge après 1998 si le SNLE, le SNA, le deuxième porte-avions sont abandonnés.

Deuxièmement, avez-vous l'intention de modifier le statut des entreprises, notamment la DCN ? Envisagez-vous des restructurations importantes sur le plan national

– Aérospatiale, GIAT, DCN, Thomson CSF – avant de favoriser des mariages européens, et selon quel schéma ? Est-il envisagé notamment de démanteler l'Aérospatiale, le GIAT et la DCN ? Le statut des personnels sera-t-il assuré ?

Troisièmement, est-il dans votre intention de recapitaliser notre industrie d'armement et, si ce n'est pas le cas, quelle politique a votre faveur pour résorber le déficit de nos entreprises ?

Quatrièmement, vous parlez d'accompagnement social, mais, très clairement, si 50 000 emplois doivent être perdus dans cette industrie dans les deux ans à venir, que comptez-vous faire ? Vous avez parlé d'un plan économique et social à décliner branche par branche, et j'aimerais connaître la nature de l'intervention de l'Etat dans le cadre de ce plan. Quelles dispositions avez-vous déjà prises et quelles sont celles que vous comptez prendre, car, dans six mois, il risque fort d'être trop tard ?

Cinquièmement, avez-vous une politique stratégique et technologique ? Estimez-vous que certains pans de notre industrie peuvent être abandonnés car considérés comme stratégiquement non nécessaires ?

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, si je devais répondre totalement à votre question, je remonterais à la tribune pour au moins une heure, car vous me demandez en fait de redéfinir toute la politique de la France en matière d'industrie de la défense. Je vais tout de même vous donner quelques orientations. Je suis vraiment confus de ne pas aller jusqu'au fond de vos interrogations mais je pense que nous aurons d'autres occasions de le faire.

Concernant d'abord les restructurations, il n'est pas question, je le répète, que le ministre de la défense joue au mecano industriel. GIAT-Industries est confronté à des difficultés, l'Aérospatiale a un certain nombre de problèmes et d'autres entreprises sont soumises à des perturbations économiques et sociales.

Les directions de ces établissements ou de ces entreprises doivent prendre leurs responsabilités et éventuellement faire des propositions au ministère de la défense. Celui-ci, en collaboration avec la direction des entreprises nationales ou privées, verra alors quelles sont les initiatives à prendre pour permettre aux entreprises de la défense de continuer à se développer.

Deuxième point, le statut du personnel. Un certain nombre d'entreprises offrent actuellement des statuts spécifiques à leurs personnels. Il n'est pas question de revenir sur ces statuts. Il s'agit de réfléchir avec les partenaires sociaux pour savoir si on les offre aux nouveaux salariés. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des changements par rapport à ce qui a été fait. On ne reviendra pas sur les droits acquis sauf si le droit est racheté, si son titulaire est prêt à l'abandonner, mais il faudra que ce soit contre autre chose.

Troisième point, la recapitalisation. Le Gouvernement, je le répète, est responsable des fonds publics devant le peuple français. Nous n'allons pas recapitaliser sans contrepartie. Nous recapitaliserons à condition d'avoir en face de nous un partenaire, l'entreprise, qui, après consultation des partenaires sociaux, nous propose un plan de restructuration.

Enfin, il y aura un accompagnement économique et social, et je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Le ministère a déjà des instruments à sa disposition. Il y a le fond pour les restructurations de la défense, le FRED. Il y a des sociétés de reconversion ou de capital-risque que l'on pourra aider ou créer. On pourra également, après négociation avec le ministère du travail, offrir certaines conditions à des personnels.

Nous agissons branche par branche, entreprise par entreprise, bassin d'emplois par bassin d'emplois. Je souhaite que ce plan ne s'applique pas d'une manière anonyme et uniforme mais soit adapté à chaque bassin d'emplois, à chaque entreprise, pour répondre aux problèmes spécifiques qui sont posés.

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre, parmi les mesures de restructuration militaire annoncées à la fin du mois de septembre, figurent la dissolution de la base aérienne 274 de Limoges-Romanet et le transfert de l'entrepôt 603 dont une partie des moyens sera redéployée sur les bases d'Ambérieu, de Romorantin et de Cinq-Mars-la-Pile, ce qui représente pour notre région le départ de près de 300 agents civils et militaires dès 1997.

Le 31 octobre dernier, le contrôleur général Yche a rappelé la volonté du Président de la République de compenser cette disparition par la délocalisation à Limoges d'un organisme relevant de votre ministère, mais sans préciser sa nature et en indiquant que l'accueil de l'ensemble des personnels de la base aérienne dans cette structure n'est pas pour autant envisageable.

J'espère que vous ne nous laisserez pas trop longtemps dans l'expectative ! Compte tenu de ce dernier élément, je vous demanderai de veiller à ce que l'abondement des crédits du fonds pour les restructurations de la défense, le FRED, soit suffisant, compte tenu de la disparition de la base aérienne et compte tenu des dommages que nous avons déjà subis dans le domaine militaire, avec la baisse drastique du plan de charge l'usine Renault - Véhicules industriels, dans le domaine de l'armement, et de la disparition de la quinzième division d'infanterie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'aimerais pouvoir passer un accord avec tous les responsables des communes, des départements ou des régions qui vont vivre ces restructurations. Celles-ci sont indispensables si l'on veut adapter notre outil de défense aux conditions modernes. Je crois que chacun l'a compris et plus personne ne le discute, mais il est bien évident que lorsque ça arrive dans sa ville, son département ou sa région, on a envie que ce soit chez l'autre. C'est un réflexe naturel, mais il faut le combattre.

En tant que ministre de la défense, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour accompagner économiquement et socialement ces restructurations, comme celles des entreprises.

A Limoges, je l'ai dit aux responsables qui m'ont interrogé, on transférera avant 1997 un organisme militaire qui pourra accueillir une partie des personnels issus de la base aérienne. Actuellement, les services du ministère étudient plusieurs possibilités. Dès que j'aurai choisi, je le ferai savoir aux responsables, et d'abord aux élus municipaux de Limoges et de la région.

Par ailleurs, il y aura une mobilisation du FRED ainsi que des fonds du programme européen Konver pour les reconversions en matière d'armements. Je monterai les

dossiers des entreprises qui viendraient me soumettre des projets. Je ne peux aller plus loin aujourd'hui, mais je m'engage à ce que tous les dossiers soient étudiés spécifiquement, et je dirais presque personnellement, pour qu'il y ait des réponses adaptées.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Monsieur le ministre, les élus du monde rural apprécient chaque jour l'action de la gendarmerie dans les communes. Certes, chacun a eu connaissance des réussites récentes, relayées par les médias, mais l'efficacité de la gendarmerie est constatée quotidiennement sur le terrain par les élus et la population en dépit des moyens généralement limités dont disposent nos brigades.

La présence d'une force crédible de maintien de l'ordre en milieu rural est à la fois indispensable et irremplaçable. Toute suppression de poste est souvent perçue comme un élément d'accélération de la désertification et ne fait que déplacer sinon amplifier les problèmes, car la délinquance de toute nature ne tarde jamais à trouver la faille dans le dispositif. C'est pourquoi les trente-deux opérations de restructuration envisagées au motif d'assurer une meilleure répartition des effectifs, uniquement au profit des zones périurbaines, inquiètent les élus ruraux et les populations. L'existence d'un gendarme en plus ou en moins a, dans la plupart des cas, un effet déterminant sur l'action d'une brigade rurale. Cela fait souvent la différence lorsqu'il s'agit d'organiser les rondes de nuit, voire de simples patrouilles.

Ce problème d'effectifs est particulièrement sensible dans les zones du littoral pendant la période estivale. Les problèmes rencontrés dans les banlieues se déplacent vers les zones touristiques pendant l'été, et nous aurions besoin aujourd'hui plus que jamais d'un renforcement des effectifs pour cette période critique où de nombreuses communes voient leur population multipliée par vingt.

Malheureusement, c'est généralement le moment choisi pour affecter les détachements mixtes de surveillance et d'intervention mis en place l'été dans ces zones touristiques à des événements nationaux comme le Tour de France. Ne pourrait-on pas d'ailleurs faire appel à d'autres corps de l'armée pour assurer la sécurité de ce type d'événement ?

Ma question portera donc sur le renforcement des effectifs de gendarmerie en milieu rural.

Envisagez-vous de renforcer les détachements mixtes de surveillance et d'intervention en période estivale dans les zones touristiques à risque ? Compte tenu de l'adaptation des pelotons de sécurité et d'intervention de la gendarmerie, dont la mobilité correspond parfaitement aux caractéristiques des zones d'habitat diffus, allez-vous tenir l'objectif d'en doter chaque compagnie de gendarmerie, sans vous limiter à un seul peloton par département ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, en ce qui concerne le renforcement de la gendarmerie pendant les périodes estivales et hivernales, un dispositif saisonnier est mis chaque année en place, de façon modulée, dans les régions touristiques comme la vôtre.

Ce dispositif s'articule autour de détachements mixtes de surveillance et d'intervention. Ainsi, pour le seul mois d'août 1995, il se composait de dix-huit escadrons de gendarmerie mobile, soit 1 530 gendarmes mobiles, vingt-

cinq sous-officiers, 960 élèves gendarmes et 900 gendarmes auxiliaires. Ces renforts s'accompagnent d'un redéploiement temporaire des effectifs des unités de gendarmerie départementale vers ces mêmes zones.

L'objectif est de doter aujourd'hui chaque compagnie de gendarmerie départementale d'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, un PSIG. Sur les 397 compagnies existantes, 207 en sont déjà pourvues. Liées aux contraintes budgétaires, les créations de PSIG continueront de se faire en fonction du redéploiement des effectifs de la gendarmerie dans sa zone de compétence. Cela reste un objectif prioritaire. Croyez bien que j'y veillerai. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le ministre, le satellite Helios I A a été mis en orbite avec succès le 7 juillet dernier depuis Kourou. Les premières images traitées à la base de Creil confirment la qualité technique des systèmes d'observation et de transmission des données.

Le programme de satellite d'observation Helios, décidé en 1986, repose sur une coopération tripartite franco-italo-espagnole, nos deux partenaires européens disposant respectivement d'un taux d'utilisation de 14 p. 100 et de 7 p. 100.

La nécessité d'assurer la continuité du service en 2000-2001 conduit à définir, dès à présent, une seconde génération dite Helios II. Celle-ci intégrera des améliorations techniques et prévoira une composante infrarouge qui accroîtra les capacités d'observation.

La poursuite de la coopération avec l'Italie et l'Espagne demeure à l'étude et aucun de nos partenaires ne s'est encore engagé de manière définitive, attendant sans doute de connaître la décision des autorités allemandes.

En effet, il semble que deux négociations se trouvent liées : la participation des Allemands aux programmes Helios et la définition d'un satellite d'observation radar.

Pouvez-vous nous confirmer les échéances de décision des programmes Helios II et Osiris-Horus, double nom selon que l'on envisage ou non une maîtrise d'œuvre allemande ?

Avez-vous le sentiment que les deux projets de satellite amarreront définitivement l'Allemagne à l'Europe spatiale et êtes-vous en mesure de nous préciser quelles sont les raisons de leurs hésitations actuelles ?

Enfin, ne craignez-vous pas que les Allemands soient tentés de participer aux programmes européens sous réserve d'un accord avec les Etats-Unis sur les techniques radar ? Dans ce cas, pouvez-vous nous indiquer quels avantages notre pays en tirerait ou quels inconvénients il aurait à supporter ?

Par ailleurs, quels projets envisagez-vous à court terme pour le Corps européen et avez-vous déjà retenu une opération à laquelle cette formation pourrait prochainement participer en tant que telle ?

M. Michel Meylan. Très bien ! C'est une vraie question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, ma réponse sera brève, dans la mesure où j'ai déjà donné nombre d'éléments de réponse dans mon intervention de tout à l'heure.

Je vous confirme qu'actuellement une négociation est en cours avec l'Allemagne. Celle-ci hésite en raison de l'importance de la contribution financière. Mais j'ai très bon espoir. L'Espagne et l'Italie participeront sans doute à ce projet Helios II. Nous participerons aussi au projet Horus, qui est parallèle et au sein duquel l'Allemagne occuperait une place prépondérante.

Vous m'interrogez sur les motivations de l'hésitation allemande. Je n'ai pas de commentaire à faire. Je souhaite simplement que, pour permettre la construction de l'Europe de la défense et notre participation à cette guerre de la communication, du renseignement ou de l'information, l'accord soit scellé avant la fin de l'année. Les Allemands nous ont assuré qu'avant cette date ils nous donneraient une réponse, que j'espère positive.

Venons-en au corps européen. Vous savez qu'il a été question de lui demander de participer à la force d'intervention en Bosnie et que pour des raisons diverses – en particulier la question de la participation allemande à la force multinationale de maintien de la paix en Bosnie –, il n'a pas été possible de le mobiliser. Il n'y a donc pas, dans l'état actuel des choses, d'opération prévue pour le corps européen, même si cette unité est actuellement tout à fait opérationnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Nous vivons en plein paradoxe. Alors que chacun sait que l'influence de la France dans le monde tient autant au poids de ses industriels qu'aux effectifs de ses armées, on parle aujourd'hui de plan d'adaptation économique et social de notre industrie de défense, voire de déflation des effectifs de plus de 10 p. 100 par an, dans les deux ans qui viennent.

Comment concilier le poids des industries et leur indispensable adaptation, celle-ci devant s'effectuer sans crise sociale, en maintenant les savoir-faire et la vitalité technique ?

Depuis une dizaine d'années, avec la fin de la croissance, l'adaptation de nos industries a sans cesse été retardée. Celles-ci ont connu, à quelques exceptions près, non pas une gestion industrielle, mais une gestion purement administrative ajustant le niveau des effectifs en fonction des commandes de l'Etat.

Aucune gestion prospective des ressources humaines, aucune veille technologique, aucune préparation à des nouveaux métiers, et pas ou peu d'embauches. Tout cela est pourtant indispensable pour assurer le transfert des connaissances, mémoire de l'entreprise, et la vitalité technique. L'Etat actionnaire s'est montré incapable d'assurer sa mission essentielle : maintenir nos entreprises dans le peloton de tête en assurant leur bonne santé financière.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Nos entreprises sont techniquement performantes et financièrement au bord de la faillite. En outre, la moyenne d'âge des personnels se situe entre quarante-cinq et cinquante ans. Dans dix ans, les effectifs auront fondu naturellement de plus d'un tiers.

Le personnel subit cet état de fait, alors qu'il ne doit en aucune façon faire les frais d'une gestion dont il n'est pas responsable.

Ce n'est pas en taillant dans les effectifs « à la hache » dans les deux ans qui viennent qu'on améliorera la situation. Au contraire, ce serait la fin de notre industrie de défense.

En effet, dans ce domaine, l'Etat doit avoir des entreprises prêtes à équiper nos armées de façon compétitive le moment venu. Cela a un coût et les relations entre l'Etat et les entreprises doivent être conduites selon le principe de relations clients-fournisseurs.

Garder les savoir-faire, assurer la vitalité technique, faire de la veille technologique dans des domaines complexes nécessite une gestion prospective des hommes et des outils et une véritable stratégie industrielle.

Les hommes ne sont pas de simples matricules que l'on jette aux orties au gré des besoins supposés ou des oukases de Bercy.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous m'assurer que votre engagement dans une nouvelle dynamique de modernisation et de croissance, déclinée branche par branche, entreprise par entreprise, sera progressif, et concerté avec toutes les parties concernées ? Car il convient de mettre en place cette stratégie industrielle nécessaire non seulement à notre pays, mais aussi à l'Europe tout entière, afin que nous continuions à disposer d'une industrie indispensable à notre liberté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Meylan. Voilà une vraie question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'aborderai votre question sous deux angles : celui de l'Etat et celui de l'entreprise.

Je confirme que l'Etat a trois missions, qu'il assumera au mieux.

Premièrement, il doit être garant de l'indépendance nationale. Il interviendra dans certaines industries, même en s'écartant des critères économiques normaux. Car c'est la vocation normale d'un Etat d'assurer une industrie indépendante, permettant à nos forces armées d'être équipées sans subir les pressions internationales.

Deuxièmement, l'Etat est actionnaire. Le problème de la recapitulation a été posé il y a quelques instants. Je répète que nous assumerons cette mission à condition que l'entrepreneur qui se trouvera en face de nous assume lui aussi son rôle, c'est-à-dire nous présente un plan de développement et de restructuration.

Troisièmement, c'est un Etat client. Et comme je l'ai indiqué dans mon intervention, nous devons maîtriser les coûts.

Mais je me permettrai d'insister aussi sur la question des programmes. Si je suis aujourd'hui favorable à une loi de programmation, c'est parce que la situation est paradoxale. L'Etat est capable de financer les études, les recherches et le développement d'un projet jusqu'à son terme, mais il est incapable de financer sa fabrication. En fait, nous sommes en train de perdre actuellement...

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Nous n'avons pas assez de « sous » !

M. le ministre de la défense. Comme vous dites ! Malheureusement, c'est ainsi.

L'Etat client devra à l'avenir savoir sélectionner ses cibles et ses programmes.

La question peut également être abordée sous l'angle de l'entreprise. Ce serait une erreur que de considérer l'industrie de la défense comme une industrie totalement à part. Elle s'insère au contraire dans le contexte économique général. A ce titre, elle profitera de l'innovation et

vivra des transformations. C'est, pour reprendre l'expression de Schumpeter, la « destruction créatrice ». Certaines entreprises vont se transformer, se reconvertir, d'autres vont perdre des emplois, d'autres encore vont en gagner. Je précise que notre industrie a perdu près de 10 000 emplois par an au cours des dix dernières années, sans que l'on s'en aperçoive vraiment, parce qu'il y a eu un accompagnement de fait. Je souhaite donc que l'accompagnement économique et social que nous mettons en œuvre favorise non pas une destruction, mais une innovation créatrice dans toute l'industrie de la défense.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le ministre, la situation des personnels militaires et civils de la défense nationale, y compris celle des gendarmes, est très préoccupante. La réduction des effectifs et la crise de l'emploi, qui conduit nombre d'officiers et de sous-officiers à demeurer plus longtemps dans l'armée, pose de graves problèmes pour l'avenir de la défense. Et la fermeture de brigades de gendarmerie, outre qu'elle met en danger la sécurité des personnes et des biens, complique encore la vie des fonctionnaires concernés.

Au même titre que l'ensemble des personnels des services publics, les militaires et les civils de la défense voient leur pouvoir d'achat régresser du fait de la hausse du coût de la vie et surtout de l'augmentation des impôts indirects et des prélèvements divers. La grève du 10 octobre, soutenue par une grande majorité de l'opinion publique, a d'ailleurs apporté la preuve de l'inquiétude de ces personnels.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend-il prendre en compte la situation des personnes dont il a la charge ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. L'heure tardive m'incite à donner une réponse assez brève. Compte tenu du fait que j'ai abordé cette question des crédits du titre III dans mon intervention générale, je vous demanderai de vous y référer. Sans reprendre mes commentaires, je vous précise toutefois que le titre III est en progression, que nous appliquons l'accord Durafour, que les rémunérations sont revalorisées et que nous mettons tout en œuvre pour que les salariés du ministère de la défense puissent bénéficier de la formation et de l'amélioration des conditions de travail qu'ils attendent.

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre, je souhaite revenir sur la situation du service militaire et vous interroger sur son devenir.

Il existe un débat entre les partisans de l'armée de métier et ceux de l'armée de conscription. En ce qui nous concerne, notre position n'a pas varié. Nous considérons que l'armée est un attribut de la souveraineté nationale. Sa mission est d'assurer la protection du peuple français contre les dangers militaires extérieurs. En cas de crise, dans le cadre de la sécurité collective européenne et mondiale, dans le respect des souverainetés nationales, elle peut être évidemment appelée à coopérer avec les forces des autres nations.

Mais la défense nationale ne peut se concevoir sans la participation active des jeunes. La conscription demeure la base de l'armée nationale et elle est un des fondements historiques de notre identité.

Il va de soi qu'une armée moderne implique la présence de professionnels hautement qualifiés. Mais elle nécessite aussi un service militaire actif, complété par des forces de réserve organisées.

Monsieur le ministre, quelle est votre position concernant l'armée de conscription ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le Premier ministre a demandé au secrétariat général de la défense nationale de réfléchir à l'avenir du service national. Il souhaite en effet qu'un grand débat s'instaure sur le sujet.

D'ores et déjà, un groupe de travail a été mis en place par le secrétaire général de la défense nationale, qui doit donner ses résultats à la fin de cette année ou au début du mois de janvier.

Mais quoi qu'il arrive, il est bien évident que nous irons vers une armée plus professionnelle. Cette armée verra augmenter sa part de professionnels aux dépens des appelés et il conviendra d'opérer un rééquilibrage entre appelés et engagés à l'intérieur des unités. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui, sinon que l'Assemblée et le Sénat seront associés au choix qui sera fait. Et ce choix sera fait après une consultation générale.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Gérard Cornu.

M. Gérard Cornu. Monsieur le ministre, le Livre blanc de la défense tient compte, à juste titre, du nouveau contexte géostratégique comme des réalités économiques du moment et met en exergue la nécessité de restructurer notre outil de défense. Je m'en félicite.

Ces restructurations, dans un contexte de rigueur budgétaire, sont indispensables et sont le prix à payer pour mener une politique de défense ambitieuse, notre appareil militaire devant s'adapter et renouveler ses compétences.

Au-delà de ce constat général, il a été décidé très récemment que l'ancienne base aérienne de Chartres ferait l'objet d'une cessation d'activité, dès 1997, dans le cadre de cette réorganisation.

Cette base, monsieur le ministre, n'est plus opérationnelle depuis de nombreuses années et a été transformée en « détachement air » en août 1994.

Si la décision de fermeture est logique, elle aura des conséquences socio-économiques directes et induites à court terme pour le bassin de vie chartrain.

Un accompagnement social et économique doit, à l'évidence, être envisagé au plus vite, et tenir compte des situations individuelles, en vue d'un reclassement du personnel civil et militaire travaillant sur le site.

Ce site présente une qualité d'environnement à grande potentialité. Il serait souhaitable, monsieur le ministre, que les terrains qui seront ainsi libérés puissent être, en concertation avec la délégation aux restructurations, utilisés en priorité pour la réalisation de projets d'intérêt général et donc que l'aliénation des emprises inutiles aux besoins de la défense, privilégie leur réutilisation par les collectivités territoriales et les organismes publics intéressés.

Monsieur le ministre, quelles mesures compensatoires compatibles avec la contrainte budgétaire et la préservation de l'emploi envisagez-vous de prendre en faveur de l'agglomération chartraine ? Pouvez-vous m'assurer qu'un membre de la délégation aux restructurations viendra sur

place, dans les tout prochains jours, prendre la mesure de l'urgence de la situation, car de nombreux projets qui conditionneront l'avenir de Chartres sont en cours d'élaboration? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je peux vous recevoir quand vous le souhaitez pour évoquer la question de Chartres. Vous savez qu'actuellement la délégation aux restructurations du ministère est en relation avec les autorités, que nous sommes en train de réfléchir à la reconversion de cette base et qu'aucun problème particulier n'a été soulevé jusqu'à présent. Ce dossier est suivi dans l'esprit que j'ai indiqué au cours du débat. Je suis à votre disposition, si vous souhaitez avoir des éclairages particuliers.

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Monsieur le ministre, ma question porte sur le programme de l'avion de transport futur, l'ATF.

Nous savons tous aujourd'hui que le besoin d'un tel appareil existe en Europe et que l'ATF répond à ce besoin.

Nous savons tous que les Etats-Unis mettent tout en œuvre pour saper ce programme, y compris en proposant une éventuelle coopération.

Nous savons tous que l'Allemagne vient de prendre une position claire et déterminée dans le projet ATF.

Nous savons tous enfin que tout décalage dans ce programme serait extrêmement dangereux.

Or la France, dit-on, s'apprêterait à demander à ses partenaires un report d'une année pour le lancement de la phase de pré-développement de l'ATF. Les crédits nécessaires ne figurent pas dans le projet de budget pour 1996, alors qu'ils sont essentiels pour la réussite de ce programme, sans préjuger d'ailleurs de la décision finale du lancement industriel.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, pouvez-vous infirmer cette demande de report, lourde de conséquences? Pouvez-vous confirmer la possibilité d'une inscription modérée de 50 millions de francs supplémentaires dans le projet de budget pour 1996, nécessaires pour permettre le démarrage sans report du pré-développement du programme, en reprenant par exemple les suggestions de M. Darrason?

Pouvez-vous aussi m'assurer que la France prendra rapidement, comme l'Allemagne, une position déterminée sur ce programme essentiel pour la projection de nos forces et l'avenir de notre industrie aéronautique? Vous montrerez ainsi que vous préférez, plutôt que de faire travailler l'industrie américaine, apporter du travail à l'industrie française pendant dix ans, avec des retombées pouvant aller jusqu'à trente ans?

Au-delà de l'aspect financier, dont je ne méconnais ni l'importance ni la difficulté, j'aimerais trouver à travers ce projet ATF, qui, dit-on, pourrait être le seul projet d'avion nouveau dans les dix ans à venir, une réelle ambition pour notre défense, pour notre industrie aéronautique et pour l'Europe, ainsi que vous venez de le définir dans votre intervention.

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre attention et de votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, chacun sait que le programme de l'avion de transport futur est aujourd'hui dans sa phase préliminaire et qu'il correspond à un besoin que vous avez rappelé.

Des études de faisabilité ont été conduites, en coopération avec l'Allemagne et l'Italie essentiellement. L'Espagne, le Portugal et la Turquie participent aussi à ces études. La Grande-Bretagne et la Belgique, quant à elles, se sont associées en qualité d'observateurs.

Le nombre d'appareils prévus pour la France est de soixante à soixante-cinq. Cela exigerait de notre part un investissement d'environ 35 à 40 milliards, le coût unitaire étant voisin de 400 millions de francs.

Vous souhaitez que, dès cette année, la France procède à une inscription budgétaire. Vous appelez notre attention sur le fait que l'Allemagne l'a déjà fait. C'est exact. Seulement, l'Allemagne n'a pas engagé de procédure. C'est la raison pour laquelle j'attends que la procédure en question soit engagée par l'Allemagne et que la loi de programmation soit votée par la France. La décision sera prise durant le premier semestre de 1996.

Durant toute la période qui nous sépare du vote de la loi de programmation, je continuerai les négociations avec l'Allemagne et avec tous les pays concernés. Et l'on prendra la décision de recherche, de développement et d'industrialisation future.

Vous dire que ce programme se déroulera selon les analyses aujourd'hui exposées, je ne peux le faire. Car il est bien évident qu'il faudra procéder à une évaluation des coûts, et à une évaluation du marché. Il conviendra de savoir si nos économies peuvent actuellement supporter ce type de projet, étant entendu qu'il faudra y intégrer la création d'emplois et le développement économique local, comme vous l'avez précisé.

M. Michel Meylan. Très bien! Voilà un ministre qui défend la France!

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Je souhaiterais interroger le Gouvernement sur les modalités du service national et sur ses intentions de réforme en la matière.

Tout d'abord, le Gouvernement serait-il favorable à réduire la durée du service national de dix mois à huit mois?

Ensuite, l'appel sous les drapeaux de jeunes gens qui ont déjà une activité dans de petites entreprises peut remettre en cause la pérennité même de celles-ci.

M. Michel Meylan. C'est vrai!

M. Michel Hunault. Dans le cas très précis où le départ d'un jeune sous les drapeaux peut remettre en cause la bonne marche de l'entreprise, le Gouvernement serait-il favorable à ce que ce jeune la réintègre à l'issue des classes et continue son service selon les modalités du service civil? (« Très bien! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Gérard Cornu. Bonne question!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, il existe déjà un régime d'exemption pour les chefs ou les créateurs d'entreprises. Il est soumis à certaines conditions: des emplois définitifs doivent avoir été créés et, si

ma mémoire est bonne, il doit s'agir de deux emplois. Si ces conditions sont remplies, la commission compétente prononce l'exemption, ce qui répond au souci de permettre aux entreprises concernées de se développer.

Vous m'avez également interrogé sur l'évolution du service national. Ce point doit être intégré à la réflexion qui sera conduite par la commission nationale qui sera mise en place, conformément au souhait de M. le Premier ministre.

Je vous précise que cette commission nationale devra se pencher sur l'évolution du service national, militaire et civil : pour une armée de conscription ou pour une armée de métier ? Pour une armée professionnelle ou pour une armée telle qu'elle existe aujourd'hui ? C'est dans ce cadre qu'elle pourra évoquer les cas particuliers tels que ceux dont vous avez parlé.

Je confirme que le secrétariat général de la défense nationale rassemble les éléments pour permettre à la commission nationale de se saisir du sujet et de préparer une consultation qui s'adressera à tous les Français.

M. Michel Meylan. Voilà une bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Monsieur le ministre, les débats auxquels a donné lieu votre budget ont bien mis en évidence les inquiétudes que la diminution des crédits d'investissement faisait naître dans le secteur des industries d'armement.

La nouvelle loi de programmation militaire, qui devrait être votée au printemps prochain, entraînera une restructuration très importante de ces industries et aura vraisemblablement des conséquences très graves sur l'emploi, comme vous l'avez rappelé – je pense particulièrement aux salariés d'Aérospatiale et de GIAT-Industries. Des milliers d'emplois seront à coup sûr concernés.

A partir de là, deux questions se posent.

Premièrement, quelles seront les mesures d'accompagnement social destinées à limiter les conséquences sur les personnels de telles décisions ? Je sais bien que vous avez déjà dit que vous ne pouviez répondre à une telle question. Il demeure que ce point nous préoccupe très fortement.

Jusqu'à présent, les mesures intéressant les personnels âgés de plus de cinquante-cinq ans ont à peine suffi pour suivre les réductions d'emploi nécessaires. N'en déplaise à Etienne Garnier, il faut bien envisager des mesures pour les personnels ayant moins de cinquante-cinq ans. Quelles sont vos intentions à cet égard ? Cette question est celle qui est le plus souvent posée quand on évoque l'accompagnement social.

Deuxièmement, le nombre de personnels concernés étant très élevé, ne pourrions-nous pas, pour le limiter, être imaginatifs et volontaires en termes de réduction du temps de travail ? La loi quinquennale sur l'emploi pourrait nous y aider. Pourquoi ne pas faire des industries d'armement des pionnières dans le domaine de la réduction du temps de travail ?

Avec le plan social de GIAT-Industries, signé au mois de novembre 1993, ce sont 775 emplois qui ont été préservés grâce à une réduction du temps de travail de deux heures. On a ainsi, sur l'ensemble de l'entreprise, abouti à 525 suppressions d'emploi au lieu des 1 300 prévues au départ.

Au niveau national, les réductions d'emploi sont si importantes qu'une réduction significative de la durée du temps de travail pourrait apporter un allègement non négligeable.

Quelles sont, monsieur le ministre, vos intentions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Lepeltier, je ne peux que comprendre vos intentions, mais il n'est pas question pour moi de vous dire aujourd'hui ce qu'il y aura dans les accords qui seront conclus entreprise par entreprise et branche par branche.

M. Etienne Garnier. Absolument !

M. le ministre de la défense. Tous, nous réclamons toujours la concertation et la consultation des partenaires sociaux. Or, continuellement, on veut décider avant d'en reconnaître les résultats.

Je vous le dis franchement, je suis très favorable à ce que l'on puisse utiliser toutes les législations et toutes les réglementations existantes, en particulier pour ce qui concerne les modulations du temps de travail. Mais je suis dans la totale incapacité de vous donner aujourd'hui une réponse plus précise. D'ailleurs, même si ce n'était pas le cas, je ne serais pas plus précis eu égard au souci que j'ai de respecter la liberté contractuelle des partenaires sociaux.

M. Michel Meylan. Voilà une réponse courageuse !

M. Etienne Garnier. Et n'en déplaise à M. Lepeltier !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Michel Godard.

M. Michel Godard. Monsieur le ministre, votre projet de budget implique deux décisions fort préjudiciables pour le département du Morbihan. La première vise à transférer le RICM de Vannes à Poitiers, la seconde à reporter de deux années la construction de deux frégates *La Fayette*. Ces deux décisions ont soulevé un vif émoi dans la population morbihannaise.

Ces mesures viennent s'ajouter à la fermeture de la base sous-marine de Lorient, intervenue le 1^{er} juillet dernier. En compensation toutefois, les travaux de carénage des sous-marins ont été maintenus sur le site de Lorient jusqu'au début de 1997. Ils représentent 300 000 heures de travail par an. Dès 1997, il s'agira donc d'une perte supplémentaire pour le plan de charge de la DCN de Lorient.

Vous avez accepté la création d'un groupe de travail chargé d'évaluer les conséquences économiques de ces deux dernières décisions. Elle est de nature à jeter les bases d'un dialogue nécessaire et constructif, et je vous en remercie.

D'autre part, j'ai noté que vous considérez le programme *La Fayette* comme un programme prioritaire dans le cadre de la gestion des crises. Vous précisez par ailleurs, dans le document de présentation de votre budget, que ce programme comporte bien la construction de six frégates. Néanmoins, certains craignent que le programme ne soit pas conduit complètement à son terme.

Pouvez-vous me confirmer que le projet de loi de programmation militaire comportera, dans sa rédaction initiale, la construction de six frégates *La Fayette* ?

M. Etienne Garnier. Question difficile !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, nous nous sommes déjà rencontrés pour examiner la situation de votre région. Je ne pourrai que confirmer ce que je vous ai déjà dit.

En premier lieu, un groupe de travail regroupant des représentants du ministère et les élus de votre région – du Morbihan, et particulièrement de Lorient et de Vannes – étudiera les investissements de compensation que pourra accompagner le ministère de la défense eu égard au transfert du RICM à Poitiers et les difficultés qu'a pu rencontrer Lorient.

En deuxième lieu, on me demande continuellement la raison du transfert du RICM. Elle est simple : l'opération permet de faire gagner 100 millions de francs à l'État. En effet, à Poitiers, il y a une caserne vide et à Vannes, le RIMA et le RICM. Ces deux régiments, compte tenu des nouvelles normes qui sont imposées pour les casernes, doivent voir leur casernement rénové et la construction de nouveaux bâtiments se révèle nécessaire.

En outre, le RICM a reçu des engins blindés qui exigent des espaces d'entraînement dont nous ne disposons pas actuellement.

Nous pouvions donc soit transformer les casernements de Vannes et acheter ou équiper des terrains d'entraînement, ce qui aurait représenté un certain coût, soit transférer le RICM à Poitiers, pour un coût inférieur de 100 millions de francs. Nous avons pris la décision de transférer le RICM à Poitiers.

En troisième lieu, en ce qui concerne Lorient, je vous précise que six frégates sont prévues, et que six frégates seront construites. Mais je ne peux aujourd'hui vous donner de calendrier.

Telles sont les simples réponses que je voulais vous apporter.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, je souhaiterais attirer votre attention sur la situation des personnels militaires, et plus particulièrement des personnels sous-officiers.

Du fait notamment de la réduction du format des armées consécutive au projet Armées 2000 et de l'inquiétude qui incite les sous-officiers à quitter le service actif à cause d'une situation économique incertaine, nous assistons à un phénomène qui tend à se développer, voire à se banaliser : le vieillissement des cadres.

La loi du 30 octobre 1975 a prévu, en son article 5, des dispositions permettant de faciliter le départ des personnels officiers. A l'origine, ces mesures d'aide au départ ont été, pour l'essentiel, conçues en vue de faciliter la résorption des effectifs excédentaires d'officiers recrutés à l'occasion des conflits d'Indochine et d'Algérie.

Concrètement, ces dispositions accordent le bénéfice de la retraite au grade supérieur dans la limite d'un contingent annuel aux officiers qui quittent le service quatre ans au moins avant leur limite d'âge.

Comme j'ai pu le proposer à l'occasion de l'élaboration de mon rapport sur les cadres militaires de demain – *Quel recrutement pour quelle formation ?* –, je pense que cette mesure d'aide devrait être élargie aux sous-officiers.

Outre le rôle évident qu'une telle mesure peut avoir pour résorber le problème du vieillissement de nos cadres, elle permettrait également de redonner à nos sous-officiers, confrontés aux profondes mutations de notre outil de défense, le soutien moral et matériel qui leur est de plus en plus nécessaire pour exercer avec confiance leur mission, et participerait ainsi, d'une manière évidente, à la lutte contre le chômage en permettant l'intégration au sein de nos armées de jeunes gens qui sont aujourd'hui sans emploi.

Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions, à court et à moyen terme, quant à l'éventuelle extension du champ d'application de l'article 5 de la loi de 1975 ?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous voudrez bien donner.

M. Michel Meylan. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Teissier, je voudrais d'abord vous remercier de votre rapport, dont la qualité n'est pas à démontrer : il présente un grand intérêt et nous permet d'alimenter le débat.

Vous suggérez d'étendre aux sous-officiers une disposition qui est prévue pour les officiers dans le but d'adapter la structure de nos armées aux conditions nouvelles.

Il est vrai que l'extension d'une telle mesure aux sous-officiers encouragerait le départ de ceux-ci, qui hésitent aujourd'hui à prendre une retraite anticipée. Mais je voudrais faire deux observations.

D'abord, il ne pourrait s'agir que d'une disposition transitoire.

Ensuite, cette disposition poserait un certain nombre de problèmes financiers qu'il conviendra d'évoquer. C'est la raison pour laquelle il ne m'est pas permis de l'inscrire dans le budget de 1996.

Cela dit, il est évident que, dans une réflexion plus large sur le format des armées et le dégageant des cadres – il faut appeler les choses par leur nom, la mesure que vous préconisez méritera d'être étudiée.

M. Guy Teissier. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Michel Meylan. Excellente réponse à une bonne question !

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, je voulais vous poser une première question qui avait trait au service national. Mais vous y avez partiellement répondu. J'ai bien compris que les réflexions du Gouvernement sur ce sujet de première importance nous seraient communiquées dans quelques mois. Je vous poserai donc sans attendre ma seconde question.

Le Gouvernement a fait de la lutte pour l'emploi sa première priorité. Or le chômage touche plus particulièrement les jeunes, qui quittent souvent le cursus éducatif sans avoir reçu de formation susceptible de leur permettre d'accéder rapidement à un emploi.

Pour ceux qui sont reconnus aptes à servir sous les drapeaux, le service militaire ne fait que repousser de quelques mois la redoutable confrontation avec le marché de l'emploi. Beaucoup ont, semble-t-il, le sentiment de se trouver, à l'issue de leur service militaire, encore plus démunis face au défi de la vie professionnelle.

Certes, la vocation du service militaire n'est pas de compenser les défaillances du système éducatif. On ne peut néanmoins nier que l'immersion temporaire des jeunes dans un système collectif de formation et, pour certains d'entre eux, d'exercice de responsabilités, soit porteuse d'opportunités et contribue à la préparation à la vie professionnelle. On comprend donc qu'en période de crise économique la tentation soit forte de se retourner aussi vers le service militaire pour y trouver des instruments de lutte contre le chômage.

Monsieur le ministre, dans quelle mesure cette dimension est-elle aujourd'hui prise en compte ? Plus précisément, le projet de loi de finances pour 1996 comporte-

t-il des mesures concrètes destinées à faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle au terme de leur service militaire ? (*M. Laurent Dominati applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, cette question est essentielle.

Le service national va-t-il marquer une rupture dans la vie des jeunes gens ou va-t-il au contraire leur permettre de passer du stade d'élève, d'étudiant ou d'apprenti à l'immersion dans la vie active ?

Depuis un certain nombre d'années, les responsables de la défense se sont interrogés et des dispositifs ont été mis en place pour que le service national ne soit pas une rupture, mais pour qu'il permette au contraire le passage de la vie scolaire, étudiante ou d'apprenti à la vie active.

Dans le budget de 1996, on trouve à cet égard une confirmation puisque sept nouvelles cellules emplois seront destinées à faciliter l'embauche en fin de service militaire, que 2 000 nouveaux contrats de volontaires pour le service long assortis d'une clause de pré-qualification ou de spécialisation professionnelles seront financés et que, enfin, les actions de formation professionnelle seront renforcées.

Je suis personnellement convaincu qu'il faudra intégrer davantage la formation professionnelle dans le service militaire et étudier la manière dont l'ouverture sur la vie active peut être facilitée, les jeunes pouvant alors utiliser le service militaire comme première expérience professionnelle.

M. Michel Meylan. Bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre, vous avez évoqué dans votre intervention générale les opérations extérieures et leurs coûts. Je vous avoue qu'il m'est arrivé, comme à beaucoup de nos concitoyens, de douter de l'utilité de certaines d'entre elles.

M. Jean-Pierre Chevènement. Assurément !

M. Laurent Dominati. Par exemple, nous sommes engagés en Bosnie depuis l'été 1992. Nous y avons aujourd'hui 8 000 hommes. S'il m'est arrivé de douter, il m'est aussi arrivé de reprendre espoir, comme au mois de mai dernier, puisque, sous l'impulsion du Président de la République, vous avez su réagir rapidement en opérant un regroupement de nos forces, en convainquant nos alliés britanniques et en déclenchant ainsi un sursaut de la part des Etats européens puis – mais seulement puis – de la part des Américains, qui fait naître enfin un mince espoir de paix en Bosnie.

M. Pierre Favre. Vous parlez de l'impulsion donnée par le nouveau Président de la République !

M. Laurent Dominati. Oui, c'est précisément un changement remarquable qu'il faut donc saluer.

On a enfin une raison de se dire que le coût de cet engagement extérieur peut être supporté par la nation puisqu'elle peut être fière d'un engagement de la France au service de la paix. Mais il n'en demeure pas moins que ces opérations ont un coût et, après les avoir saluées, il faut allier un certain réalisme à l'ambition.

Ma question porte donc sur le coût des engagements extérieurs de la France et sur leur éventuelle inscription au budget. En effet, actuellement, aucune ligne budgétaire ne leur est consacrée, vous l'avez signalé. Vous

avez cité le budget des charges communes. Ne pourrait-on y prévoir une ligne à cet effet, dans la mesure où ces opérations extérieures sont répétitives et où la France – et c'est à son honneur – est constamment appelée sur ces théâtres d'opération au service de la paix et de sa vocation universelle ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de me répondre. Je vous remercie aussi de ce que vous avez fait au mois de mai dernier et de ce que vous continuez à faire.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord pour les paroles que vous avez prononcées s'agissant de l'action décidée par le Président de la République et menée par le Gouvernement en ex-Yougoslavie et aux Comores.

Je voudrais revenir sur la vocation de la France, car j'entends souvent des personnes se demander : « à quoi bon ces interventions extérieures ? A quoi bon aller en Yougoslavie, aux Comores ? » Ma réponse est très claire : la France a une vocation internationale. Si elle est allée en ex-Yougoslavie, c'est parce qu'elle se fait une certaine idée de l'homme, des droits de l'homme. Si la France est allée en ex-Yougoslavie, c'est parce qu'elle ne peut admettre la purification ethnique, la violation de la souveraineté, c'est parce qu'elle ne peut accepter qu'une telle guerre civile se déroule, avec toutes ses horreurs, sur ce territoire. Aujourd'hui, vous l'avez rappelé, nous avons là-bas plus de 7 400 soldats qui ont démontré qu'ils étaient capables d'ouvrir le chemin de la paix. Le processus de paix a été engagé grâce à la fermeté du Président de la République bien sûr, mais surtout grâce à l'engagement de ces hommes sur le terrain.

Pour les Comores, c'est « parole donnée, parole tenue ». La France a conclu des accords de coopération, surtout avec des pays d'Afrique qui entretiennent avec nous des liens historiques. Il est indispensable qu'elle puisse respecter les engagements qu'elle a contractés. Il est absolument nécessaire que nous puissions répondre à un appel lancé par le gouvernement d'un pays lié à la France par un accord de coopération. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à cette vocation internationale de votre pays. A toutes celles et à tous ceux qui rêvent d'une France qui ferait du *cocooning* social, qui se replierait sur elle-même, je dis qu'elle perdrait son esprit, son essence, sa substance, son exception, que la France ne serait plus la France et que ce serait renoncer à la nature même de notre pays.

S'agissant du coût de ces opérations, j'ai répondu tout à l'heure : oui, je suis favorable à ce qu'une provision soit inscrite dans les lois de finances initiales. Cela n'a pas été fait ces dernières années. Le coût pour cette année est néanmoins encore inférieur à celui des années précédentes, et je m'en félicite. Je rappelle les chiffres : 6,1 milliards en 1993 ; 5,6 milliards en 1994 et 4,2 milliards en 1995. Je souhaite, comme vous, qu'à partir de l'année prochaine le Gouvernement vous propose une provision que le Parlement pourrait voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. René Galy-Dejean. Ce serait un grand succès !

M. le président. La parole est à M. Franck Thomas-Richard.

M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre, vous m'excuserez si ma question traduit les préoccupations d'un élu de terrain alors que vous avez évoqué le souci qui doit être le nôtre de nous placer dans une situation de recul national vis-à-vis d'un budget tel que celui de la défense.

Les choix effectués par l'Etat, notamment la baisse du budget de la défense et la diminution de certains programmes, provoquent des restructurations majeures dans les industries de l'armement. M. Galy-Dejean parle de 50 000 emplois. Même si vous avez pu nous rassurer, monsieur le ministre, s'agissant notamment du titre V, dans mon département du Cher l'opinion publique est inquiète. En effet, 25 p. 100 de l'emploi y est lié à l'armement. Or la situation de GIAT-Industries est particulièrement préoccupante. Les conséquences des coupes envisagées dans les programmes militaires sont alarmantes en termes d'emploi et nécessitent la mise en œuvre de dispositifs de départ socialement acceptables.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas logique d'envisager l'étalement dans le temps de ces restructurations, d'essayer de les équilibrer et, la situation de GIAT-Industries et de l'Aérospatiale n'étant pas nouvelle, de trouver un terrain d'entente avec les partenaires sociaux pour que ces mesures soient mieux acceptées ?

Par ailleurs, quelle sera la politique d'accompagnement social dans les départements touchés par la restructuration de l'industrie de l'armement ? Surtout – c'est un point sur lequel je voudrais insister – ne sera-t-il pas nécessaire de mettre en place une véritable politique de diversification et de reconversion ? En effet, je vous en ai parlé à plusieurs reprises, nous avons, à Bourges comme ailleurs, des sociétés de reconversion mais je n'ai pas l'impression qu'elles remplissent totalement leur rôle. Beaucoup n'ont pas de projet et celles qui en ont se montrent frileuses pour les financer. A ce sujet, monsieur le ministre, je m'étonne que les prêts accordés par ce type de sociétés pour des créations d'entreprise soient soumis à la garantie d'une autre société financée par l'Etat.

L'opinion publique est inquiète. Vous avez envisagé un examen précis de la situation, site par site, et je vous en remercie. Pour ma part, s'agissant de Bourges et du bassin d'emplois, je n'ai connaissance d'aucun projet précis. Il me paraît temps de mettre en place de véritables cellules de reconversion au niveau de ces bassins d'emplois. Vous nous avez parlé de lacunes vis-à-vis de nos structures, notamment en matière commerciale, en matière d'exportation. Ces sociétés de reconversion témoignent aussi de lacunes. Il est donc à tout le moins nécessaire de renforcer leur efficacité.

M. Michel Meylan. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, lorsque les élus des bassins d'emplois concernés par les transformations de l'industrie de la défense mettront en place une structure de coordination des différentes actions économiques et sociales, il est bien évident que le ministère de la défense les considérera comme des interlocuteurs valables, avec lesquels nous pourrions passer des conventions. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, nous préparons actuellement des conventions types avec les régions, pour pouvoir accompagner ces reconversions, ces évolutions, ces actions de formation qui seront rendues nécessaires. Je serais très heureux si ces conventions pouvaient prévoir des comités de coordination où seraient

impliqués les élus municipaux, départementaux, régionaux, nationaux concernés par cette restructuration des bassins d'emplois. C'est mon premier élément de réponse.

Mon second élément de réponse – j'insiste mais cela me paraît trop important pour que je n'y revienne pas – c'est qu'il n'est pas question pour le ministère de la défense de faire du meccano industriel, de prévoir à la place des dirigeants, de casser pour pouvoir reconstruire. Il est question, pour nous, d'avoir des interlocuteurs. Durant les semaines à venir je dois rencontrer les dirigeants d'Aérospatiale et du GIAT. Je leur ai demandé de me présenter des plans de restructuration, à partir desquels nous déciderons d'éventuelles recapitalisations, des mesures d'accompagnement économiques et sociales ainsi que des orientations commerciales à mettre en œuvre.

M. Franck Thomas-Richard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le ministre, ma question fera quelque peu double emploi avec celle de mon collègue Franck Thomas-Richard. Je voudrais en effet évoquer la situation de l'entreprise SNECMA, société nationalisée mais duale. Celle-ci connaît, vous le savez, des problèmes de plan de charge et de fonds propres.

Pour le plan de charge, nous avons compris que ce sera au printemps que nous connaîtrons le sort des moteurs M 88, M 53 ou du futur moteur de l'ATF, et peut-être même le déciderons-nous ensemble.

Pour ce qui est des fonds propres, monsieur le ministre, qu'en est-il des discussions de recapitalisation qui sont, semble-t-il, en cours avec le ministère de l'économie et des finances ? Quel est le niveau prévisible de la participation de l'Etat à la nécessaire recapitalisation de cette entreprise ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous le savez, la SNECMA est en train de mettre en œuvre un plan tout à fait courageux de retour à l'équilibre et la direction réfléchit aux différentes hypothèses qu'elle pourrait décliner pour atteindre cet objectif. La recapitalisation est l'une d'elles.

Comme vous l'avez rappelé, ce n'est pas le ministère de la défense qui est compétent dans ce domaine. J'attends donc que ce plan soit véritablement établi, accepté, concerté pour négocier avec le ministère des finances une recapitalisation qui permettra à cette entreprise de pérenniser son expérience, son innovation technologique tout à fait remarquable.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du ministère de la défense.

Article 35

M. le président. « Art. 35. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 307 834 000 francs et applicables au titre III "Moyens des armes et services".

« II. – Pour 1996, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 479 333 000 francs. »

M. Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Balkany ont présenté un amendement, n° 217, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du II de l'article 35 de 503 000 000 francs. »

La parole est à M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonctionnement.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Le Premier ministre a demandé aux parlementaires de trouver des économies dans le budget et la commission des finances a beaucoup travaillé. Vous m'avez dit vous-même, monsieur le ministre, que vous étiez prêt à écouter tous ceux qui vous proposeraient des économies.

Cet amendement tend précisément à réduire les crédits de fonctionnement de la défense dans le cadre d'une politique d'ensemble de réduction des dépenses publiques. Les économies proposées portent sur deux postes : d'une part, le fonctionnement courant, au sens strict, des armées et des services, en excluant la gendarmerie et certains services particulièrement exposés ; d'autre part, les primes et indemnités des militaires stationnés à l'étranger, en accentuant la réduction de 10 p. 100 déjà décidée par le Gouvernement pour la porter à 15 p. 100.

Globalement, l'économie se monterait à 503 millions de francs, c'est-à-dire 0,5 p. 100 des crédits du titre III et 1,9 p. 100 des crédits de fonctionnement, hors rémunérations et charges sociales.

M. Michel Meylan. Une bricole !

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. En effet, c'est très peu, compte tenu des économies qu'il faudra faire.

Mes chers collègues, je crois qu'il est possible de faire des économies beaucoup plus considérables dans le fonctionnement des armées et qu'il faudra le faire dès 1996, sans même attendre les conclusions du comité stratégique. L'amendement que je vous propose d'adopter aujourd'hui est très modeste. En définitive, il ne s'agit que d'un simple écrêtement des crédits de fonctionnement courant, qui ne touche ni aux effectifs, ni aux structures. Les armées, comme l'ensemble des administrations, doivent réduire leur train de vie. La réduction des dépenses militaires est inexorable, vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre. Il y va de l'intérêt des finances publiques et de celui des armées. En effet, seule la diminution des coûts de fonctionnement leur permettra de financer l'achat de matériels plus performants, d'avoir une activité plus soutenue et une armée plus moderne.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances vous demande d'adopter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La commission de la défense nationale a eu connaissance de l'amendement proposé par M. Balkany...

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Par la commission des finances, monsieur le président !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. ... et adopté par la commission des finances. Elle a, bien sûr, compris le sens de la démarche générale de ladite commission visant à réduire certains crédits de fonctionnement.

S'agissant de cet amendement particulier, nous avons apprécié, et même admiré, la précision...

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Et la modération !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. ... avec laquelle il a été rédigé. Il porte sur divers chapitres et articles, mais c'est à l'évidence une économie un peu systématique sur les crédits de fonctionnement qui nous est proposée. D'ailleurs, M. Balkany ne l'a pas contesté. Plusieurs membres de la commission de la défense ont estimé que ces écrêtements, pour reprendre le mot qui vient d'être employé, étaient peut-être supportables dans certains cas, mais fort préjudiciables dans d'autres. Nous avons relevé en particulier que la réduction des dépenses d'informatique de l'armée de terre ou de la marine irait à coup sûr à l'encontre de la modernisation de ces forces. De plus, accentuer de 5 p. 100 la réduction, déjà forte - 10 p. 100 -, sur les indemnités liées aux séjours à l'étranger pour l'armée de l'air, l'armée de terre et la marine nous a semblé excessif. S'agissant de la réduction proposée sur le fonctionnement courant des postes permanents à l'étranger, la commission de la défense a eu un avis tout à fait opposé à celui de la commission des finances. En effet, nos déplacements nous ont plutôt appris que la France était nettement sous-représentée à l'étranger par rapport à d'autres pays.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Surtout à Djibouti !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Donc, s'il fallait toucher à ces postes, ce serait plutôt pour en augmenter les moyens.

M. Michel Meylan. Très juste !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Ce serait hautement profitable pour le développement de notre coopération et de nos exportations.

Pour toutes ces raisons, la commission de la défense a exprimé une réaction très négative sur cet amendement. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement partage l'analyse du président de la commission de la défense, dont je pourrais reprendre intégralement tous les arguments. Je me bornerai à y ajouter quelques réflexions, pour éclairer ma position.

Les postes à l'étranger sont de deux types. Il y a d'abord les postes de conseillers et d'attachés militaires qui, à mon avis, ne doivent pas d'être réduits car, comme l'ont souligné plusieurs orateurs, c'est grâce à l'action de ces personnels que notre pays peut rayonner, que les exportations peuvent s'accroître, que peuvent être passés des accords de défense, etc.

Mais il y a aussi les forces françaises prépositionnées qui se trouvent actuellement en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, à Djibouti. Et là, il est vrai que le Gouvernement prévoit une réduction de crédits, déjà enregistrée dans le projet de budget pour 1996.

Peut-on aller plus loin ? Très franchement, je ne le crois pas. A mon avis, votre amendement ne correspond pas à la situation telle qu'elle peut être appréciée aujourd'hui.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, le président de la commission de la défense nationale a présenté l'analyse qui convenait. Je confirme que si l'on acceptait cet amendement, nos forces armées pourraient

difficilement poursuivre une activité opérationnelle au niveau actuel, car cette réduction de crédits remettrait en cause les jours d'entraînement, les jours à la mer et les heures de vol, ce qui serait très préjudiciable.

Telles sont les raisons pour lesquelles je ne souhaite pas que cet amendement soit adopté.

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. On n'est pas près de réduire les déficits si on ne peut même pas réduire les crédits de fonctionnement de 0,5 p. 100 !

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Au nom du groupe UDF, je veux d'abord remercier M. le ministre de son discours courageux et solidaire. Toutefois, cela ne retire rien aux remarques que nous avons pu faire. Nous gardons une certaine inquiétude et attendons de voir ce qui se passera en début d'année.

Nous pensons que le budget de la défense n'a pas, au hasard d'amendements comme celui-ci, à devenir l'otage de règles budgétaires peu établies, puisqu'on nous propose, selon les chapitres, des réductions de 3 p. 100, de 10 p. 100, de 5 p. 100, ou encore de 7,5 p. 100. Tout cela est bien aléatoire et manque de ligne directrice.

Au reste, le coût de la défense n'est pas un coût ordinaire. Le produit de la défense, produit impalpable, est notre liberté. A ce titre, si la gestion doit être rigoureuse, nous ne pouvons nous permettre, au risque de compromettre la position de nos armées, d'accepter des amendements qui, pour économiser un demi-milliard de francs, suppriment, au petit bonheur la chance, 3 p. 100 ici, 5 p. 100 là, 7 p. 100 ailleurs.

Nous vous appelons donc, mes chers collègues, à voter contre celui-ci.

M. le président. Sur l'amendement n° 217, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Je mets aux voix l'amendement n° 217.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	44
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22
Pour l'adoption	5
Contre	37

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 277 rectifié, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts à l'article 35 de 650 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Comme vous le savez, le Président de la République a annoncé une modification du code de la Légion d'honneur et de la médaille mili-

taire. Cette réforme rétablira les conditions d'octroi du traitement attaché à la Légion d'honneur et à la médaille militaire antérieures au décret du 27 avril 1991, qui avait restreint la concession d'un traitement aux faits de guerre pour les militaires et aux actes de courage et de dévouement pour les civils. Désormais, comme dans l'état du droit antérieur à 1991, l'ensemble des titulaires bénéficieront d'un traitement. La mise en œuvre de cette mesure s'est traduite par l'adoption des amendements n° I-547 et n° II-69, qui ont majoré les ressources du budget annexe de la Légion d'honneur de 1,3 million de francs.

Le financement de cette disposition sera assuré par redéploiement de crédits du budget des anciens combattants et du budget de la défense, chacun pour un montant de 650 000 francs. Pour ce qui concerne le budget de la défense, la somme en cause est imputée sur le chapitre 31-96 « Autres rémunérations », article 30, DGA.

Je vous prie de bien vouloir accepter cet amendement.

M. Michel Meylan. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Patrick Balkany, rapporteur spécial. Favorable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 277 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Brard, Tardito, Colliard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 276, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement ouverts au II de l'article 35 de 570 000 000 francs. »

La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. L'amendement est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Patrick Balkany, rapporteur. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Totalement contre ! C'est une manière détournée de mettre fin à une décision qui relève du Président de la République.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 276.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 35, modifié par l'amendement n° 277 rectifié.

(L'article 35, ainsi modifié, est adopté.)

Article 36

M. le président. « Art. 36. – I. – Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V "Équipement".....	88 039 854 000 F
« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"	901 178 000 F

Total 88 941 032 000 F

« II. – Il est ouvert au ministre de la défense pour 1996, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V "Équipement" 18 542 184 000 F

« Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat" 602 109 000 F

Total 19 144 293 000 F. »

M. Boucheron et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 181, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au I de l'article 36 de 500 millions de francs et les crédits de paiement ouverts au II de 500 millions de francs. »

La parole est à M Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre, vous comprendrez le caractère symbolique de cet amendement qui vise à réduire les crédits de la direction des centres d'expérimentation nucléaire. Nous souhaitons que les essais nucléaires réalisés dans le Pacifique prennent fin pour de multiples raisons, qui se résument peut-être à deux :

Nous avons une confiance absolue dans le fonctionnement de notre dissuasion : des essais supplémentaires ne sont donc pas nécessaires ;

Nous avons une confiance absolue en nos chercheurs : trois essais de plus sont donc inutiles pour mettre au point les armes de l'an 2025.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, j'y suis défavorable.

M. Boucheron, membre éminent de la commission de la défense nationale et qui est donc, par définition, quelqu'un de compétent, vient rejoindre le camp des incompetents de la commission des finances qui veulent réduire les crédits, comme vous venez de le constater. (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre de la défense. Totalement contre ! Nous ne mettons pas en cause les travaux de nos scientifiques, monsieur Boucheron, et nous sommes convaincus que la force de dissuasion telle qu'elle existe aujourd'hui est fiable et crédible. Mais les essais nucléaires actuels sont destinés à la génération d'armes futures des années 2010-2020. Nous souhaitons en réalité assurer la sécurité et la protection de nos enfants et de nos petits-enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 181.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Paecht ont présenté un amendement, n° 218, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au I de l'article 36 de 779 000 000 francs, et les crédits de paiement ouverts au II de cet article de 524 000 000 francs. »

La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial, de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis très embarrassé (« Ah ! » sur divers bancs), pas du tout à cause de l'amendement, mais à cause de ce que j'ai entendu cet après-midi puisque, à plusieurs reprises, certains ont fait la preuve à la fois de leur inélégance et de mon incompetence. (*Sourires.*)

M. Michel Meylan. Daniel Colin !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Toutefois, tenant mes compétences non pas de l'autoproclamation, mais de la Constitution, de l'article 59 de l'ordonnance organique et du règlement de l'Assemblée, je vais être obligé de vous exposer les motifs de cet amendement en essayant de vous donner, non pas mon avis personnel, puisque je ne saurais le faire, mais l'avis de ceux que nous avons, comme il se doit, consultés !

Je commencerai par une petite déclaration liminaire à l'intention de mon ami Yves Bonnet, de M. Colin et de quelques autres.

J'aime la marine française... et je ne cherche pas du tout à provoquer une réplique à la Pagnol ! (*Rires.*)

J'apprécie le Hawkeye et je suis partisan de la cohérence du groupe Aéronavale, à condition, bien entendu, que nous ayons les moyens d'assurer cette cohérence.

Enfin, monsieur le ministre, je ne cherche pas du tout à réduire les crédits du titre V. Si vous repreniez l'amendement à votre compte, vous pourriez fort bien réaffecter ces crédits d'équipement à d'autres programmes qui me semblent prioritaires par rapport à celui-là. Mais c'est une simple suggestion. Je suis maintenant vacciné et sans illusions !

Laissez-moi cependant vous exposer l'économie de la mesure que je propose.

Cet amendement, qui vise à réduire de 524 millions de francs les crédits du titre V, n'a rien à voir avec les amendements de réduction systématique de la commission des finances. Car je vous rappelle qu'au mois de juin, donc bien avant cette offensive vertueuse, que j'approuve, j'avais, à l'occasion du collectif, présenté le même amendement. On m'avait alors demandé de le retirer, ce que j'avais fait, en me disant qu'il trouverait sa place dans la discussion budgétaire. Nous y sommes.

De quoi s'agit-il ? A partir de maintenant, je vais lire le texte que j'ai sous les yeux, puisque je dois donner un avis compétent, non pas le mien, mais celui dont on m'a fait part. (*Sourires.*)

Le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, vous l'avez confirmé, monsieur le ministre, doit entrer en service en 1999. Il sera progressivement équipé d'avions Rafale pour assurer ses différentes missions aéronautiques.

Mais lorsqu'il entrera dans des zones de tension, ce porte-avions nucléaire devra faire l'objet d'une protection rapprochée contre d'éventuels raids à basse altitude. Le rôle des avions de guet aérien Hawkeye consiste précisément à se tenir en avant du navire et à pouvoir ainsi détecter d'éventuels raids à une distance suffisante pour que puissent être prises à temps toutes les mesures appropriées de défense et de protection. Les moyens de détec-

tion situés à bord ne pourraient en effet détecter un tel raid que quelques minutes avant la concrétisation du danger, c'est-à-dire trop tard.

L'utilité des avions de guet aérien n'est donc pas contestable en tant que telle.

D'où le projet d'achat de quatre avions aux Etats-Unis. Il s'agit d'avions qui sont déjà en service dans l'US Navy.

Pourquoi quatre avions ?

En période de crise, *a fortiori* de conflit ouvert, le porte-avions devra faire l'objet d'une protection permanente vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pour ce faire, il lui faudra disposer de trois avions pouvant se succéder, le quatrième permettant de faire face à n'importe quelle indisponibilité momentanée d'un appareil.

Il est prévu d'en acheter deux dans un premier temps, puis deux autres après l'an 2000.

J'espère que je lis d'une manière sinon intelligente, du moins intelligible. (*Sourires.*)

Ces avions sont acquis selon une procédure dite d'achats militaires étrangers, directement auprès de la marine américaine, sans qu'il y ait un contrat liant l'Etat français au fournisseur, en l'occurrence Northrop-Grumman.

La difficulté apparaît dès que l'on se penche sur le coût d'achat de ces quatre avions et sur les moyens financiers dont nos armées vont disposer à l'avenir.

Le coût total d'achat s'élève à 7 milliards de francs courants ou 6 milliards de francs d'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas d'une broutille, et vous reconnaîtrez, mes chers collègues, que cela vaut au moins la peine de s'interroger.

Comme vous le savez, grâce notamment à l'excellent travail de notre collègue René Galy-Dejean, membre de la commission de la défense nationale...

M. Michel Meylan. Donc compétent ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* Par définition !

Comme vous le savez, disais-je, les armées vont être confrontées, qu'on le veuille ou non, à une réduction drastique des crédits d'équipement militaire.

J'ajoute que le mouvement de baisse est déjà engagé puisque, d'ores et déjà, sur deux années, la défense a perdu au moins 19 milliards de francs de crédits, peut-être plus.

Dois-je rappeler une évidence ? On ne peut pas, avec près de 10 p. 100 de crédits en moins, acheter les mêmes matériels que ceux que l'on avait prévu d'acheter avec 10 p. 100 de crédits en plus ! Les perspectives, à plus longue échéance, sont très alarmantes et d'autres programmes, beaucoup plus importants et beaucoup plus sensibles au niveau de l'industrie d'armement, devront être réduits ou abandonnés. Il faut faire des choix et ne pas trop tarder à les faire, pour éviter de dépenser de fortes sommes en vain, car il s'agit bien de cela.

L'achat des Hawkeye est le seul programme – je dis bien le seul – que l'on puisse encore annuler avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant d'avoir déjà dépensé trop d'argent et, qui plus est, sans conséquences sur l'emploi puisque les compensations industrielles annoncées n'ont pris, à ce jour et à ma connaissance, aucune consistance.

Dès lors se pose la question de savoir s'il existe une solution de remplacement.

Il en existe une, en effet. Les quatre avions Awacs de l'armée de l'air seraient parfaitement en mesure de répondre aux besoins. Ce n'est pas moi qui le dis ; plusieurs experts de haut niveau m'en ont donné l'assurance la plus formelle. Vous trouverez leurs noms en annexe au rapport que j'ai publié.

Les Awacs disposent d'une plus grande capacité opérationnelle, en rayon d'action, rayon de couverture aérienne, durée de mission, intensité et densité de la surveillance aérienne, puisqu'il y a douze pupitres de contrôle à bord au lieu de trois sur les Hawkeye.

Ravitailables en vol, ces avions peuvent couvrir toute la Méditerranée et toutes les régions situées à proximité des bases françaises situées en métropole, dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Reste la zone Pacifique, mais la vraie question que nous n'avons pas évoquée, monsieur le ministre, est celle de la mission de nos futurs porte-avions, et je ne vois guère ce qui pourrait nous conduire à intervenir, en tout cas seuls, dans cette région, avec un porte-avions nucléaire et une dizaine de navires du groupe aéro-naval.

Monsieur le président, j'ignore si le temps est limité pour la défense des amendements. En tout cas, je vous remercie de la largesse dont vous avez fait preuve à mon égard, tout au long de cette journée.

M. le président. Il faut bien quelques compensations ! (*Sourires.*)

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense.* Quand on est compétent, on fait court !

M. Patrick Balkany, *rapporteur spécial.* Pas forcément !

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* Monsieur le président de la commission de la défense, dans d'autres circonstances j'aurais pu tout dire en trois minutes : je vous aurais donné simplement mon avis. Mais, puisque vous souhaitez des avis plus compétents, je vous les livre. Vous en ferez certainement votre profit.

M. Patrick Balkany, *rapporteur spécial.* Dommage que Daniel Colin ne soit pas là pour vous entendre ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* Il faudrait mettre sur pied une unité interarmées pour que la marine ait toutes les garanties techniques et opérationnelles sur la disponibilité effective des Awacs. Peut-être faudra-t-il en acquérir un ou deux en complément sur le marché de l'occasion. Mais l'opération permettrait, même en tenant compte des versements que nous avons déjà effectués – 450 millions de francs – et de l'achat de deux Awacs d'occasion, à 500 millions pièce, de dégager un solde positif de près de 5,5 milliards sur la totalité de l'opération, qui est chiffrée à 7 milliards.

Cela suppose néanmoins que l'on prenne la décision dès maintenant, car d'autres versements sont prévus au profit de la marine américaine : en décembre, puis au début de 1996. La procédure est d'ailleurs assez curieuse : nous sommes en train de financer la trésorerie de l'armée américaine, celle-ci n'ayant pas encore passé commande aux constructeurs !

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous demande, monsieur le ministre et mes chers collègues, de renoncer à cet achat intrinsèquement justifié, mais clairement au-dessus de nos moyens financiers.

En définitive, compte tenu des perspectives du budget de la défense à moyen et long termes, nous savons bien que nous n'achèterons, au mieux, que les deux premiers

avons et pas les deux derniers. Nous aurons donc, à tout coup, un système totalement bancal, qui nécessitera de toute façon de renforcer les deux Hawkeye par des Awacs.

Monsieur le ministre, il est encore temps d'éviter, je ne dirai pas une dépense inutile, mais une dépense impossible.

J'en ai la ferme conviction, et je ne suis pas ici pour faire plaisir, mais pour dire ce que je pense. Si, comme je m'y attends, l'Assemblée repousse cet amendement, j'aurai au moins pris date et, une fois de plus, j'aurai eu raison avant les autres. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Je donne volontiers acte à M. le rapporteur de la commission des finances qu'il n'était pas là pour se faire plaisir, mais pour nous faire plaisir et je rends un hommage ému et tout à fait convaincu à la parfaite pertinence de son propos.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Il me permettra cependant d'être plus bref et en complet désaccord avec ce qu'il vient de dire.

Monsieur le rapporteur, je pourrais m'en tenir à ce que vous avez dit à l'instant, puisque vous-même venez de qualifier l'achat des Hawkeye comme pratiquement inéluctable. Sans doute aviez-vous anticipé sur ce que l'Assemblée allait décider. A la vérité, les raisons qui militent, de manière évidente, en faveur de cet achat sont de trois ordres.

Elles sont d'abord opérationnelles. Le groupe aéronaval peut effectuer des déplacements de l'ordre de 1 000 kilomètres par jour et il est évident que, pour le suivre, il est bien plus simple de disposer d'un avion qui, comme le Hawkeye, lui soit attaché. Cette mobilité est donc le premier argument. Le second est celui de la souplesse : le groupe aéronaval n'a pas besoin d'un appareil qui vole en permanence. Il n'en a l'utilisation que pendant quelques heures par jour. L'usage d'un Awacs représenterait dès lors un gâchis considérable. Le troisième argument opérationnel réside dans la notion d'indépendance que nous devons prendre en compte puisque l'action du groupe aéronaval, par définition, n'engage pas les pays étrangers. Par contre, accueillir sur une base des Awacs ou des KC 135 n'est pas une opération neutre ; elle est, vous le savez, soumise à des négociations longues et serrées.

Voilà pour les raisons opérationnelles.

M. Michel Meylan. Bonne réponse !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le député, mais elle n'est pas totalement complète !

Il y a maintenant des raisons fonctionnelles. Le groupe aéronaval est un tout, qui doit avoir son autonomie en matière de déplacement comme de protection. C'est le Hawkeye qui donne sa cohérence à l'ensemble des navires et des aéronefs. Je vous rappelle que 8 p. 100 du coût total de l'investissement donne sa cohérence à l'ensemble.

Enfin s'ajoutent les arguments économiques, et politiques si vous voulez, ceux touchant à la compensation. Sur ce point, je ne partage pas le pessimisme de M. Paecht. Monsieur le rapporteur spécial, la compensation ne peut être engagée aussi longtemps que l'achat

n'est pas fermement et définitivement signé. Nous devons donc, à cet égard, faire confiance à l'administration et au ministère de la défense. C'est une voie souhaitable, qui, d'ailleurs, n'est pas totalement nouvelle. Je rappelle que cette compensation devrait permettre la création de 18 000 emplois, ce qui n'est pas négligeable eu égard à la situation actuelle du marché du travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet, au nom de la commission de la défense, qui s'est prononcée à l'unanimité, un avis défavorable.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Elle ne s'est pas prononcée !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Si, elle s'est prononcée !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour l'équipement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. M. Bonnet touche à un point extrêmement sensible. Voilà une nouvelle anomalie dans le déroulement de notre débat d'aujourd'hui. Comment la commission de la défense nationale peut-elle se saisir d'un amendement émanant de la commission des finances compétente au fond ? Ce n'est pas du tout comme cela qu'il convient d'agir. Si la commission des finances est compétente au fond, rien n'empêche M. Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, d'assister à nos débats, comme je le fais moi-même en commission de la défense – et j'y suis d'ailleurs fort bien accueilli.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Jusqu'à présent ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Il est prévu que le rapporteur pour avis y soit reçu avec voix consultative. Mais de quel droit et en vertu de quelle pratique vous saisissez-vous d'un amendement que nous avons adopté, que vous pouvez certes contester en séance publique mais sur lequel vous n'avez nul droit de vous prononcer en commission ? Il faut respecter les règles de la démocratie et du Parlement. M. le président de la commission de la défense a été beaucoup plus prudent que vous, monsieur Bonnet : il a dit que vous aviez eu « connaissance » des amendements et qu'il n'y était pas favorable.

M. Michel Meylan. Un incident se préparerait-il ? (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. En disant que vous avez délibéré et que vous vous êtes prononcés, vous empiétez sur nos prérogatives résultant de l'ordonnance de 1959.

M. Michel Meylan. Monsieur le rapporteur, n'oubliez pas qu'il y a trois millions de chômeurs !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Cela étant, je ne souhaite pas prolonger le débat, monsieur le président. (*Sourires.*)

Pour ce qui est des compensations industrielles,...

M. Michel Meylan. C'est la guerre ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... d'une manière générale, monsieur Bonnet, lorsqu'on signe un contrat – ce qui n'a pas eu lieu en l'occurrence – on prévoit les compensations et on les définit ; on ne signe pas le contrat en attendant que des compensations s'opèrent. La pratique utilisée dans le cas présent et consistant à prendre en compte une compensation qui a eu lieu, avant même qu'il ne fût question de ce contrat, bien que cou-

rante, je le sais, me paraît je n'irai pas jusqu'à dire illégale, mais en tout cas douteuse. C'est une manière comme une autre de favoriser certaines opérations sans que la compensation soit réelle et consistante.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. le président. Chers collègues, je crois que l'Assemblée est maintenant complètement et parfaitement informée. Je vais donc interroger M. le ministre. Après quoi nous passerons au vote.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 218 ?

M. le ministre de la défense. Quelques éléments d'information en réponse à M. Paecht.

Tout d'abord, l'acquisition de deux Hawkeye a déjà fait l'objet d'accords avec l'administration américaine. Ensuite, il y a bien compensation : plusieurs millions de dollars de commandes ont déjà été passés et je peux vous en donner la liste. Les perspectives à court terme sont actuellement relativement rassurantes.

Sur le plan technique et opérationnel, M. Yves Bonnet a dit ce qu'il convenait et je n'y reviens pas. Après m'être opposé à l'adoption de l'amendement n° 218, je voudrais simplement vous donner l'assurance, monsieur Paecht, que, comme tous les autres programmes d'armement, celui-ci sera examiné par le comité stratégique et que des propositions seront faites au moment de la loi de programmation. Le sort réservé aux Hawkeye dépendra des missions qui seront confiées à la marine, comme l'a dit M. Yves Bonnet, du rôle qui sera donné au groupe aéronaval et des moyens qui lui seront alloués. J'ose espérer que l'Assemblée pourra alors délibérer d'une manière définitive. En effet, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur Paecht, vous aviez déjà présenté cet amendement au mois de juillet. Il avait été repoussé par l'Assemblée.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Non ! Pas du tout ! Je l'avais retiré.

M. le ministre de la défense. Vous le représentez aujourd'hui. Je demande à l'Assemblée de le rejeter.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 218.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 195, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au I de l'article 36 de 500 000 francs et les crédits de paiement ouverts au II de cet article de 500 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement souhaite porter de 7,65 millions à 9 millions de francs la subvention de l'IFRI, l'Institut français des relations internationales. Cette augmentation de 1,35 million de francs des crédits inscrits au chapitre 43-04 des services généraux du Premier ministre est nécessaire et a déjà été votée par l'Assemblée. Son financement doit être assuré à partir des budgets des affaires étrangères, pour 850 000 francs, et de la défense pour 500 000 francs. L'objet de l'amendement n° 195 du Gouvernement est d'imputer cette réduction de 500 000 francs sur le chapitre 51-80, « Autres études », article 33.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Néanmoins, à titre personnel, j'y serai favorable pour faire une bonne manière

et parce que j'aime beaucoup l'IFRI, où certains de nos collègues ont pu acquérir quelques dizaines d'années d'expérience. *(Rires.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. La commission de la défense n'a pas non plus examiné cet amendement. A vrai dire, à titre personnel, je trouve étonnant que ce soit le ministère de la défense qui ait à supporter sur son budget le rétablissement de la subvention à l'IFRI et, plus étonnant encore, que le prélèvement soit opéré sur un chapitre du titre V. En effet, le crédit qui va être abondé figure dans un chapitre de fonctionnement. Peut-être aurait-on pu trouver une meilleure solution. Mais je n'ai pas d'objection sur le fond.

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron. Je reconnais toutes les qualités que l'on peut prêter à l'IFRI. Mais, comme le président Boyon, je trouve la procédure tout à fait étonnante : un amendement du Gouvernement vient prélever sur le titre V pour abonder le fonctionnement d'un organisme extérieur au ministère de la défense.

Je ne suis pas opposé au subventionnement de l'IFRI, mais je voudrais au moins être éclairé sur le pourquoi de cette nouvelle procédure. Servira-t-elle de précédent ? Est-ce une nouvelle méthode de financement ? Je voudrais en savoir plus.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je tiens à préciser que ce qui est fait pour l'IFRI l'est fait aussi pour d'autres, l'IRIS notamment, et de la même manière.

M. le président. Sur les mêmes crédits ?

M. Jean-Michel Boucheron. Non ! Pas sur les mêmes crédits !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 195.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Dominati ont présenté un amendement, n° 219, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au I de l'article 36 de 150 000 000 francs, et les crédits de paiement ouverts au II de cet article de 151 000 000 francs. »

La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Mes chers collègues, c'est forcément le meilleur amendement puisque c'est le dernier. *(Sourires.)* Il s'agit de réduire des crédits du titre V, mais qui sont en réalité des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le ministre, j'ai apprécié tout à l'heure la qualité de votre intervention, qui manifestait du courage, du réalisme en même temps que de la hardiesse. En effet, vous n'avez pas caché l'urgence d'un certain nombre de réformes pour maintenir justement une ambition française dans le domaine de l'armement et de la défense. Chacun sait ici que des réformes devront intervenir dans nos arsenaux, précisément pour qu'ils survivent, soient compétitifs et permettent d'avoir des outils de défense efficaces.

Pour la commission des finances, les économies d'aujourd'hui sont les investissements de demain et donc les meilleures garanties pour l'industrie de la défense.

L'amendement propose une réduction de 150 millions de francs sur les crédits de fonctionnement qui rentrent pour des raisons techniques dans le titre V : 117 millions pour la DCN et 33 millions pour la DCAé. Ces sommes représentent 1 p. 100 du coût du fonctionnement hors salaires et hors charges sociales et auraient d'ailleurs pu être prises en compte auparavant, dans la mesure où des réductions de personnels ont déjà été opérés dans les arsenaux. Ce pourcentage très modeste de 1 p. 100 est à mettre en regard des 2 p. 100 d'économies demandées aux industries privées d'armement.

Cet amendement, qui vise à réduire les dépenses de fonctionnement des arsenaux, va dans le sens que vous souhaitez, monsieur le ministre : celui de la réforme. Il permettra de dégager les ressources pour financer de véritables programmes, sans diminuer les dépenses d'équipement. Nous avons jusqu'ici refusé des réductions supplémentaires des crédits du ministère de la défense, qui a déjà consenti, il est vrai, beaucoup d'efforts. Cependant ne nous faisons pas d'illusion : des choix douloureux devront être faits dans les mois qui viennent. Pour ma part, je propose une mesure de sagesse, très modérée par rapport à ce qui risque d'intervenir si nous ne faisons rien. Encore que, je le reconnais, monsieur le ministre, en ce qui vous concerne, vous avez le courage d'agir et l'ambition de ne pas laisser les choses continuer comme auparavant.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. La commission de la défense a eu aussi connaissance de cet amendement de la commission des finances.

Nous nous sommes interrogés pour savoir si nous allions le soutenir en séance publique.

M. Michel Meylan. Très bien, monsieur le président ! M. Paecht va être content ! (*Sourires.*)

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. De notre réflexion il est ressorti que la méthode retenue par la commission des finances n'était pas la meilleure. En effet, si nous sommes, bien sûr, tout à fait favorables à la réduction du coût d'intervention de certains services du ministère dans le coût des programmes, nous pensons que ce n'est pas forcément en diminuant les crédits de fonctionnement de la DCN ou de la DCAé que nous y parviendrons. J'ajoute que, en ce qui concerne la DCN, il paraît particulièrement imprudent de s'engager dans cette voie, alors même qu'une réflexion sur sa restructuration est envisagée.

Pour ces raisons, nous sommes convenus qu'il ne serait pas très opportun que les commissaires de la défense votent en faveur de cet amendement. Je tiens à le préciser pour l'information de l'Assemblée. (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement a déjà été présenté, au nom de la commission des finances.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Le rapporteur du titre V souhaite juste ajouter un petit mot !

M. le président. Vous avez la parole pour un petit mot, monsieur le rapporteur spécial. (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Merci, monsieur le président ! Vous avez bien vu que la commission des finances ne fait pas sa petite soupe dans la même petite casserole que la commission de la défense. (*Sourires.*)

Je partage tout à fait les propos de M. Dominati. L'amendement a l'intérêt d'attirer l'attention sur les difficultés de lisibilité des comptes de commerce. Effectivement, l'entrée des crédits au titre V et leur sortie, en fonctionnement, au titre III peut poser quelques problèmes.

Chaque année, 18 milliards de francs transitent par ce compte de commerce. Je ne prétends pas du tout qu'il s'y produit des irrégularités. Je souligne simplement que tout commissaire qui l'a examiné a pu constater que, depuis longtemps, il soulève des difficultés.

Ce système a été supprimé dans l'armée de terre et je ne sais pas si vous allez le maintenir pour la DCN. En tout cas il s'agit d'un problème budgétaire que je tenais à souligner.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Laurent Dominati a posé un vrai problème et les analyses présentées tant par le président Boyon que par Arthur Paecht sont également fondées.

Ainsi que vient de l'indiquer ce dernier, il est indéniable qu'il conviendra de réviser la procédure des comptes de commerce car le mélange, dans le titre V, de crédits d'équipement et de crédits de fonctionnement soulève bien des difficultés. Dans le travail de remise en ordre que nous avons engagé, il sera donc nécessaire de mettre en œuvre des réformes permettant de clarifier, au moins la présentation, au mieux l'approche financière de ces différents problèmes.

Néanmoins, je dois dire à Laurent Dominati qu'il me paraît difficile de supprimer ces crédits de fonctionnement au détour d'une discussion budgétaire, afin de baisser le coût des programmes. Je crains même que cela ne provoque un effet inverse à celui qu'il recherche. En effet, cette décision n'ayant pas été préparée, certains programmes d'équipement ne pourraient pas être engagés ou bien il y aurait une telle désorganisation que le fonctionnement coûterait plus cher que ce que l'on aurait envisagé.

C'est pourquoi je sollicite de sa part le retrait de cet amendement tout en m'engageant à tenir compte de ses réflexions dans les travaux menés à ce sujet au sein du ministère. Je lui rappelle d'ailleurs que, depuis deux ans, nous avons déjà réalisé 19 milliards de francs d'économies sur le titre V, ce qui n'est pas une bagatelle, – pour reprendre l'expression utilisée tout à l'heure.

M. Michel Meylan. Une bricole !

M. le ministre de la défense. Le mouvement est engagé.

M. le président. Monsieur Dominati, que pensez-vous de la proposition de M. le ministre ?

M. Laurent Dominati. Il s'agit d'un amendement de la commission des finances. Je ne peux pas le retirer.

M. le président. Je mets donc aux voix l'amendement n° 219.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre V, modifiés par l'amendement n° 195.

(*Les crédits du titre V, ainsi modifiés, sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(*Les crédits du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix l'article 36, modifié par l'amendement n° 195.

(L'article 36, ainsi modifié, est adopté.)

Article 37 et état D

M. le président. Je donne lecture de l'article 37 et de l'état D annexé :

« Art. 37. – Le ministre de la défense est autorisé à engager en 1996, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour 1997, des dépenses se montant à la somme totale de 130 000 000 francs conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

Tableau, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1997

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
	BUDGET MILITAIRE	
34-03	Armée de l'air. – Fonctionnement.....	10 000 000
34-04	Armée de terre. – Fonctionnement.....	65 000 000
34-05	Marine. – Fonctionnement.....	45 000 000
34-06	Gendarmerie. – Fonctionnement.....	10 000 000
	Total pour l'état D.....	130 000 000

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 37 et l'état D annexé.

(L'article 37 et l'état D annexé sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

A cette heure avancée de la nuit, je me permets de remercier chacun pour sa participation active et son assiduité.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant création d'un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi.

Ce projet de loi, n° 2346, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi complétant la loi n° 66-1008 du 28 décembre 1966 relative aux relations financières avec l'étranger en ce qui concerne les investissements étrangers en France.

Ce projet de loi, n° 2347, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 2341, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'action de l'État dans les plans de redressement du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs.

J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. Pierre-Rémy Houssin, un rapport supplémentaire, n° 2343, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 1952) relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompier.

J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. Alain Barrès, un rapport n° 2344, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n° 2234) modifiant la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée, relatif à la Commission pour la transparence financière de la vie politique.

J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de Mme Suzanne Sauvaigo, un rapport, n° 2345, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution (n° 2215) de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête concernant les mesures nouvelles à prendre pour réprimer la délinquance de rue, notamment lorsqu'elle a pour corollaire les violences contre les personnes, le trafic de drogue ou la rébellion contre les forces de l'ordre.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 8 novembre 1995, de M. Ambroise Guellec, un rapport d'information, n° 2342, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur l'eau, en conclusion des travaux d'une mission d'information composée en outre de MM. André Angot, Rémy Auchédé, Michel Destot, Thierry Mariani, Philippe Martin, Georges Mothron, André Santini et Alfred Trassy-Paillogues.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Education nationale, enseignement supérieur et recherche et articles 67 et 68.

Education nationale et insertion professionnelle :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 15).

Enseignement scolaire :

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome V).

Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 16).

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VI).

Recherche :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 17).

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VII).

M. Robert Galley, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome VI).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 9 novembre 1995, à deux heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR**ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mercredi 8 novembre 1995 et communication du ministre des relations avec le Parlement du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 23 novembre 1995 inclus a été ainsi fixé :

Mercredi 8 novembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n°s 2222, 2270, 2271 à 2275) :

Défense.

Jeudi 9 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Education nationale, enseignement supérieur et recherche.

Vendredi 10 novembre 1995, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures :

Industrie et commerce extérieur ;

Environnement.

Dimanche 12 novembre 1995, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Affaires étrangères, affaires européennes, francophonie ;

Affaires étrangères : coopération ;

Anciens combattants et victimes de guerre (suite).

Lundi 13 novembre 1995 :

Le matin, à neuf heures trente :

Jeunesse et sports.

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'évolution de la protection sociale et débat sur cette déclaration.

Mardi 14 novembre 1995 :

Le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du débat sur l'évolution de la protection sociale.

En outre, de seize heures à dix-neuf heures, scrutins pour l'élection d'un membre titulaire de la Haute Cour de justice et d'un membre suppléant de la Cour de justice de la République.

Le soir, à vingt et une heures trente :

Economie et budget : charges communes, services financiers, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales.

Mercredi 15 novembre 1995 :

Le matin, à neuf heures trente :

Economie et budget : charges communes, services financiers, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales (suite).

Articles non rattachés.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la réforme de la protection sociale et débat sur cette déclaration.

Le soir, à vingt-deux heures trente :

Articles non rattachés (suite).

Seconde délibération (cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme).

Jeudi 16 novembre 1995 :

L'après-midi, à quinze heures :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1996.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'action de l'Etat dans les plans de redressement du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs (n° 2320).

Discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles (n° 2296), sur la proposition de résolution de M. François Guillaume (n° 2189), sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, portant modification de la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle (COM [95] 86 final/n° E 419).

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Mardi 21 novembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne à la veille de la conférence de Barcelone et débat sur cette déclaration.

Mercredi 22 novembre 1995, le matin, à dix heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et **jeudi 23 novembre 1995 :**

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi modifiant la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée, relatif à la commission pour la transparence financière de la vie politique (n° 2234) ;

Discussion du projet de loi relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers (n° 1952).

L'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi de Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. Denis Jacquat, tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (n° 2325) ;

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances, sur la proposition de loi de M. Alain Gest, tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les Codevi (n° 1956).

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa 2^e séance du mercredi 8 novembre 1995, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Yves Boisseau, député de la 4^e circonscription du Calvados.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et décrets, du 9 novembre 1995)

GROUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE

(200 membres au lieu de 201)

Supprimer le nom de M. Yves Boisseau.

A N N E X E

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 16 novembre 1995 :

N^{os} 17320 de M. Denis Merville ; 18987 de M. Jean Urbaniak ; 19258 de M. Michel Destot ; 20381 de M. Jean-Louis Masson ; 23091 de Mme Martine Aurillac ; 24647 de M. Jean-Pierre Balligand ; 25688 de M. Christian Vanneste ; 26491 de M. Denis Jacquat ; 27241 de M. Alfred Muller ; 27781 de M. Jacques Pélissard ; 27997 de M. Michel Hunault ; 28124 de M. Jean-Claude Paix ; 28192 de M. René Carpentier ; 28452 de M. Laurent Dominati ; 28506 de M. Jean-Pierre Kucheida ; 28685 de M. Nicolas Forissier ; 28753 de M. Didier Bariani ; 29133 de M. Germain Gengenwin ; 29186 de M. Henri Cuq ; 29310 de M. Henri Emmanuelli ; 29325 de M. Alain Bocquet.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du mercredi 8 novembre 1995

SCRUTIN (n° 258)

sur l'amendement n° 217 de la commission des finances tendant à réduire les crédits ouverts au II de l'article 35 du projet de loi de finances pour 1996 (budget de la défense : mesures nouvelles au titre des « Moyens des armes et services »).

Nombre de votants	44
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22
Pour l'adoption	5
Contre	37

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R (256) :

Contre : 19 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 1. – M. Patrick **Balkany**.

Non-votants : MM. Franck **Borotra** (membre du Gouvernement), Dominique **Perben** (membre du Gouvernement) et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F (207) :

Contre : 11 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 3. – MM. Laurent **Dominati**, Arthur **Paecht** et Franck **Thomas-Richard**.

Non-votants : MM. Loïc **Bouvard** (président de séance), et Alain **Lamassoure** (membre du Gouvernement).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Contre : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 1. – M. Jean **Royer**.

Groupe communiste (23) :

Abstentions : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote

Non inscrits (2).